

Le Respect du Dimanche

La dernière lettre officielle que le premier ministre, M. Taschereau, vient d'adresser aux manufacturiers de pulpe et papier, semble indiquer que la loi du dimanche va enfin être appliquée en cette province. Il est vrai que pour en arriver là, le gouvernement, le cas échéant, ne devra pas hésiter à honorer la parole de son premier ministre en forçant les récalcitrants à respecter rigoureusement la loi.

Dans sa lettre aux industriels de la pulpe, M. Taschereau rappelle la conclusion à laquelle en est venue la Commission spéciale chargée de faire enquête à propos de cette violation du dimanche. Il dit, en substance, que les Commissaires, étant d'opinion que la plupart des travaux accomplis actuellement dans les usines sont de la nature de ceux qui ne peuvent être tolérés en regard de la loi dominicale, c'est le devoir du gouvernement de voir à ce que tels travaux soient à l'avenir supprimés. Le premier ministre invite les industriels à accomplir la loi de bonne grâce, et les avertisse, autrement, il se verra dans l'obligation de sévir.

Cet avertissement, et cette ferme attitude ont déjà causé l'impression salutaire qu'on pouvait en espérer. De fait, immédiatement après la publication de la lettre du premier ministre, nous avons vu la grande pulperie de Hull, annoncer sa décision de respecter la loi sans plus tergiverser. A peu près en même temps, à une réunion des industriels de la pulpe et du papier tenue à Montréal, une résolution fut prise dans le même sens. D'après les termes de cette résolution, les industriels de la pâte de bois cesseront le travail le dimanche à compter du 1er novembre.

Tout nous porte donc à croire, si toutes ces belles résolutions sont mises en pratique, que nous touchons en fin à un but, et que la campagne entreprise il y a plus de dix ans contre le scandale du dimanche est à la veille de porter ses fruits. Il va de soi que l'attitude du premier ministre, cette fois encore, mérite des félicitations. Il convient d'admettre du reste que ce n'est pas la première fois que M. Taschereau se déclare favorable au respect de la loi dominicale. Dans des discours prononcés à ce sujet il a déjà proclamé formellement la nécessité de respecter le dimanche; précédemment aussi certaines lettres écrites par lui aux manufacturiers n'avaient pas manqué de déchaîner un concert de louanges. Malheureusement les bonnes intentions du premier ministre n'avaient pas suffi à impressionner les magnats de l'industrie de la pulpe, et la loi continuait à être enfreinte comme devant. Nous espérons bien que cette fois le gouvernement, à la suite de son chef, ne se laissera pas impunément bernier, et aura toute l'énergie nécessaire pour forcer à respecter la loi du dimanche ceux qui ont semblé croire que cette loi n'était pas faite pour eux comme pour tout le monde. Nous avons hâte de féliciter le gouvernement du succès obtenu, dès que ce succès sera devenu enfin un fait accompli.

Il n'en est pas moins vrai qu'une si longue violation d'une loi pourtant très claire et très facile d'application a produit dans les rangs de notre peuple un scandale public dont il sera assez difficile d'effacer les traces. Tout d'abord, lorsqu'on a vu des industriels étrangers continuer le travail de l'usine le septième jour, on s'est étonné d'une pareille audace. On a pensé que ce travail du dimanche n'était un exceptionnel, et que du reste, les autorités ne seraient pas lentes à mettre fin à l'infraction audacieuse d'une loi qui avait jusqu'alors été unanimement respectée en cette province.

Très malheureusement la répression attendue ne vint pas. Peu à peu la violation ne se limita plus à un seul endroit de la province, mais se généralisa à tous les centres producteurs de pâte de bois. Les ouvriers, d'abord réfractaires au travail le dimanche, cédèrent peu à peu à la tentation du double salaire; les braves gens, le plus grand nombre de nos travailleurs, qui répugnaient à cette besogne et le laissaient voir, hésitèrent à prendre une attitude décisive de réprobation uniquement parce qu'ils ne savaient plus si l'autorité, en cette circonstance grave, serait avec eux ou contre eux.

Cette angoissante incertitude n'aura plus sa raison d'être si le gouvernement donne suite à la dernière démarche du premier ministre. L'ouvrier consciencieux ne craindra plus de dire au patron: je ne travaille pas le dimanche. Et de fait, il ne travaillera pas. Et parce qu'il n'aura pas travaillé le dimanche et accompli la loi, il ne risquera plus de voir sa place prise le lundi, ou d'être mis à la porte sous le moindre prétexte, précisément, parce que, de par la volonté de l'autorité, le patron de la grande industrie sera tenu de respecter le Jour du Seigneur au même titre que le plus humble de ses employés. Voilà ce qui va être si l'on donne enfin à la loi du dimanche sa sanction.

A la vérité, nous croyons bien que devant l'attitude énergique du gouvernement, les magnats de l'industrie vont avoir le bon sens de se conformer d'eux-mêmes à une loi qui nous est particulièrement chère dans la province de Québec. Au reste, les résolutions que viennent d'accepter les fabricants de pulpe et papier annoncent que dès le premier novembre et en ce qui les concerne, le grand scandale aura cessé, et pour tout de bon.

Il convient d'ajouter que, malheureusement, le travail du dimanche ne se limite plus aux seules grandes pulperies, mais que bon nombre d'autres industries ont imité à la longue le mauvais exemple donné, et toléré en haut lieu. Dans certains grands centres de la province on travaille le dimanche sur les quais, sans que personne ne trouve trop à redire; des travaux municipaux s'accomplissent aussi le dimanche alors qu'ils ne sont pas absolument urgents; bref, un peu partout, non seulement dans l'industrie mais dans aussi le commerce, on ne fait plus la différence qui convient entre le dimanche et les jours de la semaine.

Il va sans dire que pour tous ceux là, comme pour les industriels de la pulpe, l'acte énergique que va prendre le gouvernement aura son effet immédiat. Et alors, sans trop de peine, et avant qu'il ne soit longtemps, la population de notre belle province de Québec va reprendre avec joie la tradition heureuse de ses beaux dimanches qui rendent l'homme aux devoirs de son Dieu, et le père, aux joies et à la paix de sa famille. Les habits du tâcheron cesseront d'être la livrée du septième jour, et le travailleur de nos villes aura enfin la fierté de pouvoir faire librement acte de bon citoyen dans le temple de son Dieu, et au milieu des siens à son foyer.

La violation du septième jour n'a jamais porté bonheur ni aux hommes ni aux nations. Estimons nous heureux d'entrevoir le moment où le respect intégral du précepte divin assurera à notre ville et à nos familles la protection toute-puissante qui reste le plus fort gage de paix sociale et de prospérité.

Joseph Barnard

UN TRES GRAND EVEQUE

On a inauguré, dimanche dernier, aux Trois-Rivières, un beau monument à la mémoire toujours vénérée du grand évêque Lafleche. Tous les cœurs canadiens s'unissent à cet hommage. S'il appartient de tout cœur à ses diocésains, comme il s'était donné de tout cœur à ses chères missions de l'Ouest, Mgr Lafleche appartient aussi à toute la patrie canadienne. Celle-ci a profité de ses enseignements si élevés et si sages, de ses exemples de vertu héroïque, après avoir été bien des fois émue et captivée aux accents de son éloquence si prenante.

Tout grand évêque comme pasteur et docteur de ses fidèles; intrépide et élirvoyant défenseur des droits de l'Eglise, qui abrégeait les droits du peuple chrétien; hé-

roïque missionnaire acceptant tous les sacrifices pour aller à la conquête des âmes, Mgr Lafleche fut en outre, un merveilleux orateur. Il nous souvient d'avoir entendu un Père jésuite des plus distingués nous dire qu'après avoir entendu Gladstone, le P. Monsabré et quelques autres orateurs français renommés, il n'en voyait aucun qui fût supérieur ou même égal à Mgr Lafleche, pour la véritable éloquence.

De fait, les auditeurs habitués ou accidentels de Mgr Lafleche ne se lassèrent jamais de l'entendre. Au grand orateur, il avait les ardeentes convictions basées sur la solidité de la doctrine catholique dont il admirait la beauté et la bienfaisance; il avait le style clair, abondant, imagé; il avait le charme prenant de toute sa personne respirant la sympathie et inspirant le respect, le charme de sa beauté, où la bonté du sourire s'alliait à l'éclat du regard.

Les Trifluviens s'honorent eux-

Carnet d'un Outaouais

EN REGARDANT DANS MA TETE...

Je voudrais prendre l'habitude de fixer d'un coup de crayon certaines de ces pensées fugitives qui apparaissent sur l'écran intérieur, retiennent un instant l'attention, et s'éloignent. Chacun de nous vit surtout en soi-même et avec soi-même, tenant un colloque à peine interrompu par le sommeil et qui dure toute la vie. Ces entretiens intimes, pour quoi toujours les laisser perdre; n'ont-ils jamais rien qui vaille d'être noté? Voire, disait Panurge, essayons toujours, on verra bien après.

En regardant bien dans ma tête, comme dit mon petit garçon, j'aperçois aujourd'hui deux faits principaux autour desquels tourne ma curiosité subconsciente. Ce sont deux faits divers, dont l'un d'ordre public et l'autre plus personnel, bien que se rattachant aux récentes élections générales. "De quoi s'agit-il?" se demandait toujours le général Foch, qui aimait à voir clair. Voilà: c'est aujourd'hui, 9 octobre que M. Ernest Lapointe et M. Mackenzie King s'embarquent à Québec pour se rendre en Angleterre. Tel est le fait d'ordre public qui occupe involontairement le fond de ma pensée, plus ou moins consciente; qu'est-ce donc que j'en pense, et puis-je faire se cristalliser les ombres vagues qui flottent en moi alentour de ce noyau central?

Ernest Lapointe. Il faut admettre qu'il a de quoi frapper l'imagination, éveiller en elle ces répercussions prolongées. Cela remonte sans doute au besoin humain de regarder un chef et de l'admirer comme tel. J'entends chef au sens d'échantillon supérieur en certains aspects à celui qui le regarde. Nous cherchons tous à réaliser un type qui nous dépasse, et le rencontrant nous tombons en arrêt, les yeux ronds de plaisir. Il faut que nous soyons peu satisfaits de ce que nous sommes, pour prendre tant de satisfaction à examiner quelqu'un qui nous dépasse. Enfin, tout cela est dur à exprimer. Mais je crois que de tout temps l'homme-individu a cherché confusément plus fort que soi pour prendre la direction de la tribu; moyennant quoi on lui rendait volontiers "foi et hommage"... Et voilà Ernest Lapointe qui part pour Londres avec Mackenzie King.

J'ai vu ce grand géant de Lapointe pour la première fois en 1904, au moment de sa première candidature; si j'en me trompe. C'était en octobre et en pleine élection, dans un train de l'Intercolonial. J'avais vu dans un groupe de politiciens, au wagon-restaurant ce grand garçon bien bâti, au visage ouvert, un peu campagnard, exudant d'entrain, mais sans abaissement; ambitieux mais fier. En tout cas, un fort candidat et le fait est qu'il fut élu, je n'en sais pas davantage sur cette époque. Je le retrouve onze ans plus tard, toujours député et progressant sans halte vers la première rangée, au long de Laurier. Il ne fallait déjà pas lui piler sur les pieds, et personne n'eût seulement songé à lui attribuer l'ombre d'un écart de conduite. Discours étyés et vives ripostes à l'occasion. Cela prit corps vers 1917 avec le grand débat dit de la "motion Lapointe", où il prit figure de chef, ou tout au moins de guide technique compétent, et fort digne. Les adversaires criaient à la petite politique, mais c'en était de la grande, la seule qu'il entende. Celle qui se préoccupe moins d'aujourd'hui même que d'après-demain. Cette grande silhouette se posa définitivement sur notre

horizon mental et ne pouvait plus que s'y maintenir, puisqu'elle s'appuie sur un caractère, plus encore que sur le talent, chose fugace. Je revois ensuite la convention libérale de 1919 où fut choisi Mackenzie King comme successeur de Laurier. Choisi par Lapointe et imposé au reste des délégués en dépit de la vieille garde, qui voulait de vieux hommes. On a pensé longtemps que Lapointe s'était trompé; quelle décision, du reste, ne contient pas une certaine proportion d'erreur? King apprenait la "trade", un peu gauchement, mais Lapointe n'était pas loin. C'est un spectacle rare que nous donne le destin, que ces deux carrières affûtées l'une à l'autre, comme on en vit jadis: Cartier-Macdonald, Lafontaine-Baldwin, Oreste et Pylade si vous voulez parler latin, avec un s. King Lapointe, c'est tout le "quart-de-siècle" et c'est la cime émergeante autour de quoi s'assemblent et prennent corps les nuages flottants de notre histoire actuelle. L'aimant jointelle attirant la limaille.... Les voici tous deux aujourd'hui dans un bateau symbolique, voguant vers des débats qui nous inquiètent un peu, vers des machines qu'on monte là-bas à leur intention et à la nôtre, et qui ne nous rassurent guère. Heureusement, se dit le Canada, que Bourassa est là, au regard implacable; que Lapointe renversera des échafaudages rien qu'à marcher dessus de son grand pas imperturbable et que Mackenzie King est têtue comme la mule à Simon.

Je n'écris pas ici pour plaire ou déplaire à personne, ni même tout à fait pour être lu. C'est écrit pour moi-même, afin d'être plus clair. Aussi n'irai-je pas maintenant en dire aussi long de M. King, que j'estime bien mais qui m'intéresse moins. Je dis seulement qu'il doit remercier le ciel de lui avoir envoyé un pareil conseiller, qui ne se rencontre pas souvent dans le pas d'un premier ministre. Clairvoyant, logique, lucide d'expression, honorable par essence et, grâce à Dieu, capable de se fâcher. En somme, guère d'autre défaut que celui de n'en pas avoir. Car s'il était passionné, il serait ambitieux et s'il eût été ambitieux il lût devenu premier ministre. Mais non; trop latin, c'est-à-dire analytique. Demandant à jouir de l'esprit, et non pas à imposer sa force aux autres pour développer une volonté maladivement développée. On le verra sur les boulevards parisiens rire de bon cœur de quelque trait d'esprit, cependant que son compagnon pensera par masses continentales, et fera pièce à Londres in petto avec Dublin et Calcutta. Pendant quoi il se ferait vingt fois rouler par Austen ou par Gavoche si le géant rieur ne le réveillait à chaque pas pour le remettre en selle. J'en ai dit bien trop long sur ces deux enjugués que le destin conduit.

L'autre pensée qui me trotte est celle de la vieille dame que j'ai rencontrée ce matin et qui arrivait de Winnipeg. En arrivant aux bâtisses du Parlement, elle s'approcha et me demanda son chemin. Ainsi faisant elle ne savait pas que même chose m'arriva, il y a six ans, tout à Londres, où une petite vieille me pria de lui aider à traverser la rue, auprès de Westminster, et que je suis encore ravi des bons amis que nous devinmes en traversant ainsi, sous le regard de Dieu et du policeman. Le beau "Thank you" que me fit ma protégée une fois en sûreté, et comme j'étais vain d'être si bon londonien..... Jean Désy, quand vous serez là-bas la semaine prochaine regardez bien s'il n'y a pas quelque bonne petite vieille ayant besoin d'un guide expert et sûr, et faites de votre mieux à mon défaut, je ne puis pas toujours être là moi-même, elle excusera vos maladresses.

Qui, ce matin, la dame de cinquante-cinq ans m'a demandé si l'on peut visiter le

Loi pour la Protection des Eaux Navigables

S. R. C. Chap. 115.

La compagnie "Canadian International Paper Co." donne avis, par les présentes, qu'elle a, sous l'empire de la section 7 de l'Acte ci-dessus, déposé au bureau du Ministre des Travaux Publics, à Ottawa, et au bureau du Régistrateur pour la Division de Champlain, à Ste-Genève de Batiscan, une description du site et des plans pour la construction d'un quai qui doit être érigé sur un lot fluvial, côté Est de la Rivière St-Maurice, en face des Nos 397 et 398 du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, dans la dite paroisse.

ET PRENEZ DE PLUS AVIS qu'après l'expiration d'un mois de la date de cet avis, la compagnie "Canadian International Paper Co." fera application au bureau du Ministre des Travaux Publics à Ottawa, tel que permis par la section 7 de l'Acte ci-dessus, pour l'approbation des dits plans et descriptions de site tels que mentionnés ci-dessus, et pour la permission de construire le dit quai.

Daté à Trois-Rivières, ce 8ème jour d'octobre 1926.

Bureau, Bigué & Gouin
Avocats et procureurs de la
"Canadian-International
Paper Co."

12-19-26-2

Parlement, et par où l'on y entre, venant de Winnipeg. Je ne suis à Ottawa qu'entre deux trains, dit-elle, mais mon mari est venu aussi le mois dernier, il m'attend à Montréal, et il m'a écrit de ne pas manquer d'arrêter à Ottawa. I think it is beautiful here. Croyez-vous qu'on me laissera visiter?"

J'ai demandé permission de marcher avec elle jusqu'à l'entrée, lui expliquant les édifices en peu de mots. Puis elle fait allusion au nouveau gouverneur-général, et j'indique l'endroit où lui a été faite la réception officielle, en plein air, l'autre jour. J'ajoute poliment qu'il paraît être un homme très distingué.

—Oh yes, but he is older than his predecessor, dit-elle. Que pensez-vous de lord Byng à Ottawa?

Question dangereuse, mais posée sans cautèle. La vieille dame écoute mes épithètes "esprit très cultivé, homme excellent".

—Oh yes! dit-elle, on dit que c'est un homme supérieur. Mais il a commis une erreur quand même. Ces Anglais d'outre-mer, quand ils arrivent ici, ils s'imaginent que nous sommes tenus de nous prosterner devant leur supériorité, et qu'ils vont nous mener à hue et à dia....

Je ris, un peu gêné de la tournure "constitutionnelle" que prend notre rencontre. Sans me compromettre, je dis tout de même:

—Ces temps-là sont passés....

—Oh! Sure! Ils sont passés pour toujours. Sir Robert Borden a dit que les Dominions sont égaux entre eux y compris l'Angleterre, et personne ne peut venir nous "bosser" contre notre gré....

Et patati. Je n'invente rien ici et j'a louais j'ai luté les propos que m'a tenus cette vieille maman, arivée de Winnipeg et parlant avec calme et tranquillité, d'un ton où j'ai cru sentir la volonté de l'Ouest canadien tout entier. Je rapporte cela simplement parce que je me demande si ce n'est pas l'explication de la vague libérale irrésistible, et un peu surprenante, qui vient de passer sur les prairies.

Ce qui a si bien défilé le reviens en cette élection, je troyens à Lapointe et à King, un ami me l'exprimait l'autre jour de façon synthétique et frappante. "Sans doute la voix de Mackenzie King et sa grande énergie, dit-il, mais ce qui a fortifié cette voix et cette énergie, ce fut l'incisive logique et le sens analytique impeccable de Lapointe, dirigeant et inspirant tous les mouvements de la plaidoirie. Et c'est pourquoi je dis que cette élection, c'est simplement le High School, superficiel et soi-disant "pratique", qui a été démolie, amoché par le Séminaire de Québec, affineur de talent et de sens commun à la française...."

BALLE-FRANÇÈ

QUELQUES EXPLICATIONS AU SUJET DE L'ACTION FRANÇAISE

Paris — Spéciale—Pour que ses lecteurs comprennent mieux l'histoire religieuse de ces dernières semaines et la portée de certains documents au sujet de l'Action Française, la "Croix", sous la signature de Franc, donne "quelques explications précises, d'importance capitale."

"Lorsque la "Réponse de S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux à une question posée par un groupe de jeunes catholiques" parut dans l'Aquitaine, Semaine religieuse de Bordeaux, écrit Franc, ce document pouvait se présenter au premier plan comme un acte diocésain. En raison de l'extrême délicatesse de la question et de l'émotion que le document allait soulever, nous crûmes bien faire d'observer une réserve qui fut diversement appréciée, mais qui prouve que nous n'avions pas été avertis de la suite et que nous tenions à marquer notre discrétion en une affaire qui ne pouvait manquer d'avoir des répercussions importantes.

"Mais le jour où un télégramme de Rome nous avertissait que l'Observateur Romano reproduisait la "Réponse" en signalant l'importance par la manière dont la reproduction était présentée, nous n'avons pas hésité un instant à estimer que notre devoir de journal catholique était de suivre cette affaire de très près, d'en signaler le développement à nos lecteurs et de faire ressortir, nous aussi, le péri doctrinal envisagé.

C'était un document diocésain, mais c'était un document doctrinal, il appelait donc toute notre attention.

"Lorsque le Pape intervint personnellement par sa lettre au cardinal Andrieu, il fut évident que l'affaire prenait un caractère tout nouveau et que nous étions en présence d'une question exceptionnellement importante. Mais comme le cardinal annonçait un nouveau document, notre intention fut d'abord de l'attendre pour présenter au public catholique de France l'affaire dans toute son ampleur.

Toutefois, deux faits nouveaux se sont produits:

"Le premier est la réception d'une correspondance abondante et de gravité telle que nous ne pouvions laisser s'aggraver le flottement des esprits que nous constatons, avec exagérations dans un sens et dans l'autre qu'entraîne toujours — nous l'avons souvent vu dans le passé en des circonstances mémorables — cet état de flottement, tant qu'il se prolonge.

"Le second est une très grande faute qu'a commise l'Action Française. Elle a ouvert une souscription, ce qui est son droit. Elle la publie, ce qui est son droit aussi. Mais, dans la première liste publiée, elle a inséré des libellés absolument offensants pour le cardinal Andrieu. Or, ce n'est plus le cardinal archevêque de Bordeaux qui est seul en face d'elle, c'est le Pape, S.S. Pie XI, qui est intervenu personnellement et contre lequel se retournent les offenses.

"Or qui touche au Pape touche les catholiques, et La Croix en particulier, à la prunelle de l'œil.

"Une souscription est enregistrée comme protestation contre la manoeuvre perfide des faux chrétiens qui ont trompé le cardinal Andrieu. Or, il suffit de relire la "réponse" du cardinal pour se convaincre qu'il a fait des ouvrages de Murras, une étude personnelle. Et quoique cet informé n'ignore pas que d'autres études ont été faites de ces livres au point de vue purement doctrinal, et que, si elles n'ont pas été suivies de sanctions, c'est par suite de circonstances exceptionnelles dans lesquelles il n'y a pas lieu d'ent-

"Accuser le cardinal et par conséquent le Pape d'avoir été trompés est une très grave faute que nous ne pouvons laisser passer sans intervenir et sans rappeler quel est, dans l'Eglise, le rôle du Pape en matière doctrinale.

"Le cardinal et le Pape ont dit et redit avec insistance qu'ils respectent absolument la liberté de chacun en matière de politique pure. Mais du haut du Vatican, le Pape et dans leurs diocèses les évêques ont la charge et l'obligation rigoureuse de veiller sur la doctrine.

"L'histoire de l'Eglise est remplie d'exemples d'interventions doctrinales de l'Eglise catholique, à la suite desquelles ou des fractions de l'Eglise, ou des peuples, ou des sociétés quelconques: ont quitté le giron de l'unité plutôt que de se

soumettre aux injonctions doctrinales du Pape. Quand celui-ci croit de son devoir d'intervenir avec autorité, il ne recule pas devant les déflections qu'il peut redouter; mais, comme Père, il demande à ceux qu'il blâme doctrinalement, de se souvenir qu'ils lui doivent la soumission. Et jusqu'au bout il espère cette soumission, il l'attend souvent fort longtemps. Mais le jour où le devoir lui apparaît de parler souverainement, il le fait.

"Et tout catholique lui doit respect et docilité.

"Il n'est malheureusement pas douteux que certaines œuvres de Murras sont entachées de très graves erreurs, comme certaines œuvres de Léon Daudet sont profondément immorales.

"Le cardinal Andrieu et, par-dessus le cardinal, le Pape, ont cru de leur devoir de signaler le péril doctrinal.

"Nous supplions tous nos lecteurs et tous ceux de l'Action Française de lire, les documents se rapportant à cette affaire en tout respect, toute docilité.

"Et nous faisons les vœux les plus ardents pour que soit écarté le péril doctrinal qui vient d'être signalé, pour que surtout aucune parole offensante, directement ou indirectement pour la hiérarchie catholique, ne soit écrite ou prononcée."

CORRESPONDANCE

M. Joseph Barnard, Directeur
"Le Bien Public"
Trois-Rivières, P.Q.

Monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt le compte rendu de la fête inoubliable du dévoilement du Monument Lafleche. Au cours de ce compte rendu, très bien fait du reste, le narrateur me fait dire: "Je travaillais au journal La Paix et là à La Paix on préparait souvent la guerre, car nous n'étions pas toujours d'accord avec notre évêque. Mais en tout cela Mgr Lafleche gardait toujours son calme et il nous prêchait l'amour de la patrie."

On a évidemment mal compris mes paroles: c'est vrai qu'il venait très fort et que je dus parler vite, vu la brise froide qui soufflait.

Voici ce que j'ai dit: "A vingt ans, j'arrivais aux Trois-Rivières pour y diriger un journal "La Sentinelle", organe du gouvernement Mercier: c'était en octobre 1887. Pour des raisons que je n'ai pas à rapporter ici, je dus changer le nom de ce journal et je fondai "La Paix". Malgré ce nom pacifique, je dus guerroyer en faveur de M. Mercier alors chef du Parti National, mais déjà Sa Grandeur Mgr Lafleche ne partageait plus toutes les opinions de Mercier sur certaines questions d'ordre supérieur. Néanmoins, je rends cet hommage à Mgr Lafleche qu'il me laissa parfaitement libre de rester fidèle à Mercier, n'exigeant de moi qu'une chose, de ne jamais transiger avec les principes catholiques et de suivre les enseignements de l'Eglise en matière d'éducation et toutes autres questions où la religion est concernée."

Je suivis à la lettre les directions de mon vénérable évêque comme plus tard je devais suivre celles de feu le cardinal Taschereau et de son digne successeur le cardinal Bégin.

J'ai toujours été d'accord "avec mon évêque", c'est, je crois bien, ce que j'ai fait de mieux dans ma vie.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mon entier dévouement.

C.-J. Magnan
Inspecteur-général.

FEU SR LOUIS-ARTHUR

Une trifluviennne

Le 5 octobre, est décédée aux Etats-Unis la Révêde Sœur Louis-Arthur, supérieure à Olympia, Washington.

Elle était la sœur de la Révêde Mère Eugénie, supérieure à Walla Walla, Washington, de Madame J.-F. Trudel, de la rue St-Pierre, et de M. Oscar Guilbert, des Trois-Rivières.

A la famille nos plus sincères condoléances.

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

BECAUCOUR

Le 7 septembre dernier, ont eu lieu les funérailles de Mme Honoré Dumont, née Eléonore Beauchesne, décédée le 25, à l'âge de 83 ans.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Martin, vicarier. Le service fut chanté par M. Martin assisté de M. le curé St-Germain et de M. l'abbé Fréchette comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient: MM. Denis Hébert, Adélar Leblanc, Nérée Beauchesne, Anatole Carignan, Ernest et Ubald Desilets, Charles Picard, Onésime St-Louis.

Le deuil était conduit par ses neuf enfants: Achille, Donat, Emile et Eloi. Mmes Emmanuel Lafond (Georgine), Apollinaire Ricard (Eugénie), Jos. Courtois (Corinne), Emile Tourigny (Gratia), Damase Dubuc (M. Louise). Ses petits-enfants: Jean-Louis Dumont, Mme G. Guillet, Milles Pervenche, Dolores, Lucile, Zita, Françoise Dubuc, de St-Jean Deschailons, Christian et Benoit Courtois de Daveluyville. Arrière-petit-fils, Gilbert Guillet.

Outre ses enfants, la défunte laisse pour pleurer sa perte, trois frères: Honoré, Ludger et Louis. La chorale exécuta la messe des morts de Pérozi, "Beati Mortui" de B. riholdy, "Dieu d'amour" de Lam Villette.

Dans l'assistance on remarquait Mme Damase Dubuc, M. Emmanuel Lafond, Mme Emile Dumont, Ste-Gertrude, M. Jos Courtois, Daveluyville; Emile Tourigny, Gentilly; Mme Achille Dumont, St-Grégoire; Mme Eloi Dumont, M. et Mme L. Dumont, M. David Leblanc, Gentilly; Mme Fillion, St-Wenceslas; M. et Mme Zéphirin Dubuc, Téléphore Tou-

rigny, Hyppolite Anger, Dr et Mme J.-E. Blondin, les RR. SS. de l'Assomption et leurs élèves, etc.

Un grand nombre d'offrandes de messes et de bouquets spirituels furent envoyés à la famille de la regrettée défunte.

A la famille Dumont si cruellement éprouvée, nos plus sincères sympathies.

—En visite chez M. Charles Picard: MM. Léopold Brochu, Roland Montmarquette, Paul Fontaine, M. Bouchard, Emile Rousseau, Paul Beauchesne, Paul Duval, Thomas Demontigny, Simonne Desilets, Alice Beauchesne.

—Mme H. Desilets et Mlle Thérèse Blondin sont revenues d'un voyage à Ste-Anne de Beauré.

—Mme J. Elie était au Cap-de-la-Madeleine, dimanche.

—M. et Mme Marcel Gaudet de Ste-Philomène de Fortierville, de passage chez M. Gaspard Côté.

—M. Roland Lyonnais était ici ces jours derniers.

—Mme Gérard Desilets est revenue d'un voyage à l'Annonciation.

—Le 22 septembre, M. Philippe Cormier unissait sa destinée à celle de Mlle Alice Genest et à la messe M. Joseph Morissette conduisit à l'autel Mlle Germaine Genest.

Les mariées portaient chacune un costume bleu marin, une fourrure de renard brun, un chapeau noir et des souliers de satin de même nuance.

La chorale rendit très bien le "Veni Creator" de Millard, "Reine du Ciel" de Gounod, "Ave Maria" de Dubois — Moreau de Violon par M. J.-Paul Gingras. A l'orgue Mlle T. Blondin.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le curé A.-L. Cormier.

Après le mariage, il y eut réception chez M. Clovis Cormier — Les heureux époux partirent ensuite pour un voyage à Québec et Montréal.

A leur arrivée, le souper fut servi chez M. Genest. Parmi les invités, on remarquait: MM. et Mmes Philippe Cormier, Joseph Morissette, Mmes Vves Eusèbe Genest, Joseph Beauchesne, grands-parents des mariées, M. et Mme Clovis Genest, MM. Clovis Cormier, Denis Beauchesne, Ernest Morissette et Maurice Genest, Aldora Cyrenne, Antonio Hamel, Eugénie Morissette, MM. et Mmes Wilfrid Parenteau, et leur fille Ida; Alphonse Deshaies et leur fils René, Gédéon Hamel, Denis Beauchesne, Philémon Dubois, Mme Vve Emilien Desilets, Milles Marie-Blanche et Gabrielle Lannerville, Maria, Florence et Laura Dumont, Cécile

HEROULXVILLE

Ces jours derniers, en notre église paroissiale, M. Philippe Lambert du Lac-à-la-Tortue, épousa sa seconde épouse, Mme Vve Thérèse Pronovost, de cette paroisse.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le curé Lavergne. Nos meilleurs vœux de bonheur.

—Dernièrement eut lieu la sépulture de Joseph, enfant de M. Léopold Cyr, décédé à l'âge de trois mois.

—Nos sympathies.

—La mort vient encore de moissonner l'un de nos braves paroissiens, en la personne de M. Gaspard Gignac, époux de Mme Olive Clément.

Ses funérailles, très imposantes, eurent lieu à 8 1/2 hres au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, en notre église paroissiale.

Nous prions tous les parents éplorés de bien vouloir agréer nos plus sincères condoléances, et tous les lecteurs de ce courrier de déposer sur cette tombe fraîchement fermée l'obole d'une prière.

—M. l'inspecteur J.-O. Goulet a fait la semaine dernière, la visite des écoles de la paroisse; il s'est dit très satisfait des débuts. Il a aussi donné aux institutrices une intéressante conférence.

Nous espérons que toutes sauront mettre en pratique les sages enseignements qu'elles y ont reçus afin de réaliser tout le succès qu'on en attend.

—Mme Théothime Magny est revenue très enchantée d'un voyage de plusieurs semaines aux Etats-Unis, pendant lequel elle a visité ses vieux parents, M. et Mme Adolphe Pronovost, et ses frères et sœurs résidant à Waterbury, et plusieurs proches de diverses villes américaines; elle était accompagnée de ses sœurs: Milles Marie-Anne et Bernadette Théroux, de Artie, R.I.; de ses cousines: Milles Juliette Brouillette, de St-Tite; Rosa et Marie-Anne Brouillette, de St-Stanislas.

Mlle Eva Théroux de Artie, chez M. Louis Brouillette et visitant ses nombreux parents de la région avant son entrée au Noviciat du Précieux-Sang de Nicolet.

LE PRINCIPAL EDUCATEUR

Qui est-ce qui élève les enfants? Le père? Il est au bureau, à l'école.

Le prêtre? Il donne l'instruction religieuse, mais l'éducation, où se fait-elle? Ainsi, par exemple, on dit bien à l'église que les enfants doivent prier, le matin, en se levant; mais les enfants se lèvent à la maison et non pas à l'église! On dit que les enfants ne doivent pas mentir, mais ils ne mentent pas à l'église puisqu'ils doivent se taire, etc...

L'instituteur? A l'école, quand on a trente élèves devant soi, a-t-on beaucoup de temps pour chacun? L'instituteur apprend l'écriture, la grammaire, l'histoire... Et la plupart des bonnes habitudes où les prend-on? Les mauvaises, où les corrige-t-on? A la maison.

Et à la maison, qui garde, soigne, élève l'enfant?

C'est la mère. Si elle sait s'y prendre, tout ira bien. Si elle s'y prend mal, elle gâchera la besogne.

Ce sont les femmes qui font et défont les maisons.

Quand les femmes sont à la hauteur, les foyers vivent et les nations aussi...

La femme tisse l'avenir du pays...

YAMACHICHE

A Yamachiche, le 18 septembre dernier, a été béni par M. l'abbé de Carufel, le mariage de Mlle Marguerite-Alice Lacerte, fille de M. Ernest Lacerte, décédé et de Mme Lacerte, avec M. Paul Gauthier de Valleyfield. La mariée qui était accompagnée de son frère Paul-Nérée Lacerte, portait une robe en crêpe georgette cendre de rose, avec dentelle, un grand chapeau de velours noir et des fourrures d'écureuil; son bouquet se composait de roses et de marguerites. M. Alphonse Raymond était le témoin de son neveu. Après la cérémonie, il y eut réception chez Mme Lacerte où les salons étaient décorés de fleurs de la saison et de fougères. M. et Mme Gauthier partirent ensuite pour Saranac Lake. Pour voyager, Mme Gauthier portait un costume ensemble bleu poudre, un chapeau de même teinte et des fourrures de renard bleu.

Parmi les personnes présentes, on remarquait: M. et Mme Alphonse Raymond, Mmes E. Gauthier et Lefebvre, de Valleyfield; M. et Mme Henri Bordeleau, de Montréal; M. Gédéon Béland, avocat et Mme Béland, M. et Mme Hector Béland, de Louiseville; le lieutenant colonel R. Pellerin; Mme Pellerin, de Trois-Rivières; le juge Henri Lacerte de Winnipeg; MM. P. et J. Lacerte, de Montréal; Mlle Antoinette Lacerte, de Lévis; Mlle Louise Lacerte et M. Jean Lacerte, E.E.M., Theford Mines; Milles Germaine Pellerin, Victoire Thibaudan, Jeanne Langwin et Rachel Tilmosse de Shawinigan; Mlle Marcelle Ricard de Grand'Mère; Milles Ursule Béland, Annette et Simonne Caron, de Louiseville; M. Roger et Mlle Marcelle Bordeleau de Montréal.

STE-ANNE-DE-LA-PERADE

Collège du Sacré-Cœur

Premiers des classes pour les concours de septembre: —

Les Finissants: — 1. Massicot-le Gaston, 2. Godon Fernand, 3. Godin Ant., 4. Beaudoin Aimé, 5. Godin Léo, 6. Larue Jacques.

1er Cours — 1. Soulard Joseph 2. Ouellette Fernand 3. Paquet Marcel 4. Doré Conrad 5. Bouillon Germain 6. Frenette P.-E.

2me Cours — 1. Naud Léon 2. Lefebvre Yvon 3. Lagacé Ernest 4. Perron Louis 5. Godin Romuald 6. Arcand Hector.

3me Cours — 1. Fiset Ls-Ph. 2. Troitér Irénée 3. Leduc Lionel 4. Doré Henri 5. Rompré Clément 6. Fugère Albani.

4me Cours — 1. Caron Arthur 2. Laffeur Alph. 3. Rompré André 4. Vinette Fern. 5. Grimard Léon 6. L. Godin et A. Biron.

5me Cours — 1. Gauthier Ls-Jos. 2. Germain Alfred 3. Léveillé Gér. 4. Rousseau Paul 5. Bourcier Gérard 6. Gervais Paul.

ST-BARNABE

Honneur au Mérite

Mlle Marie-Anne Gélina, institutrice de l'arrondissement No 1, vient de recevoir du département de l'Instruction Publique par l'entremise de M. l'inspecteur A.-L. Auger, une prime de \$20.00 pour ses remarquables succès dans l'enseignement. Nos félicitations.

MONTREAL

Le 26 courant M. et Mme Adélar Lapointe et leur famille étaient de passage aux Trois-Rivières, à l'occasion du dévoilement du monument de Mgr L.-F. Laffèche. Ils visitèrent aussi leurs parents MM. St-Louis et autres amis à Yamachiche, M.E. Lapointe, à Shawinigan Falls, MM. G. et A. Langlois, H. Cos, etc., à St-Elis-de-Caxton, Mme J. Boucher.

Ils retournèrent enchantés de leur promenade.

Notes Sociales de Shawinigan

De passage ces jours derniers chez M. et Mme Victor Bluteau: M. et Mme Chas. Cross, Mmes Star, Jos.-E. Mailloux et sa fille Berthe, de Columbus, Ohio, ainsi que MM. et Mmes Adélar et Léo Bluteau, de Montréal.

Mlle Berthe Ferron, qui était partie depuis plusieurs semaines pour un voyage en Europe au cours duquel elle a visité entr'autres la France et l'Italie, est attendue dans sa famille ces jours-ci.

M. J.-N. Longval, chef de Police, est allé au commencement de la semaine à Chicoutimi pour assister aux funérailles d'une de ses sœurs.

HEROULXVILLE

Ces jours derniers, en notre église paroissiale, M. Philippe Lambert du Lac-à-la-Tortue, épousa sa seconde épouse, Mme Vve Thérèse Pronovost, de cette paroisse.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le curé Lavergne. Nos meilleurs vœux de bonheur.

—Dernièrement eut lieu la sépulture de Joseph, enfant de M. Léopold Cyr, décédé à l'âge de trois mois.

—Nos sympathies.

—La mort vient encore de moissonner l'un de nos braves paroissiens, en la personne de M. Gaspard Gignac, époux de Mme Olive Clément.

Ses funérailles, très imposantes, eurent lieu à 8 1/2 hres au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, en notre église paroissiale.

Nous prions tous les parents éplorés de bien vouloir agréer nos plus sincères condoléances, et tous les lecteurs de ce courrier de déposer sur cette tombe fraîchement fermée l'obole d'une prière.

—M. l'inspecteur J.-O. Goulet a fait la semaine dernière, la visite des écoles de la paroisse; il s'est dit très satisfait des débuts. Il a aussi donné aux institutrices une intéressante conférence.

Nous espérons que toutes sauront mettre en pratique les sages enseignements qu'elles y ont reçus afin de réaliser tout le succès qu'on en attend.

—Mme Théothime Magny est revenue très enchantée d'un voyage de plusieurs semaines aux Etats-Unis, pendant lequel elle a visité ses vieux parents, M. et Mme Adolphe Pronovost, et ses frères et sœurs résidant à Waterbury, et plusieurs proches de diverses villes américaines; elle était accompagnée de ses sœurs: Milles Marie-Anne et Bernadette Théroux, de Artie, R.I.; de ses cousines: Milles Juliette Brouillette, de St-Tite; Rosa et Marie-Anne Brouillette, de St-Stanislas.

Mlle Eva Théroux de Artie, chez M. Louis Brouillette et visitant ses nombreux parents de la région avant son entrée au Noviciat du Précieux-Sang de Nicolet.

INTERNATIONAL PAPER CO

New-York, 29 septembre 1926.

Le Bureau des Directeurs ont déclaré un dividende de 50 sous (.50) par part sur le Stock Commun de cette Compagnie, payable le 15 novembre 1926, aux détenteurs de parts inscrits sur les livres à la fermeture le 1er novembre 1926.

Les chèques seront mis à la poste. Les livres de transfert ne seront pas fermés.

OWEN SHEPPERD, Trésorier.

12-26

SAINT-LEON

Grâce à l'initiative de notre cher curé, M. Boulay, nous avons eu ces jours derniers un magnifique triduum prêché par le Rév. Père Norbert-Marie, missionnaire franciscain. C'est excellent prédicateur sur, par son zèle et son éloquence, s'adresser l'estime et l'attention de nos paroissiens. Aussi les Ter-tiades ainsi que bon nombre d'autres se firent un devoir d'assister à ces pieux exercices.

Nos meilleurs vœux de reconnaissance à cet excellent prédicateur ainsi qu'à notre cher curé qui, tous deux se sont dévoués sans compter pour le plus grand bien de nos âmes.

Divers

M. et Mme Joseph-E. Lesage sont allés dernièrement rendre visite à M. Isidore Pepin, actuellement à l'hôpital d'Arthabaska. Ils ont visité en même temps leurs parents à St-Wenceslas, St-Léonard et St-Rosaire.

M. Alexandre Chevalier et sa famille, en promenade chez M. A.-L.-M. Auger.

M. Marcel Lesage, aux Trois-Rivières, par affaires.

M. et Mme Henri Devault de St-Sévère sont en visite chez M. Lapolice.

MONTREAL

Le 26 courant M. et Mme Adélar Lapointe et leur famille étaient de passage aux Trois-Rivières, à l'occasion du dévoilement du monument de Mgr L.-F. Laffèche. Ils visitèrent aussi leurs parents MM. St-Louis et autres amis à Yamachiche, M.E. Lapointe, à Shawinigan Falls, MM. G. et A. Langlois, H. Cos, etc., à St-Elis-de-Caxton, Mme J. Boucher.

Ils retournèrent enchantés de leur promenade.

Notes Sociales de Shawinigan

De passage ces jours derniers chez M. et Mme Victor Bluteau: M. et Mme Chas. Cross, Mmes Star, Jos.-E. Mailloux et sa fille Berthe, de Columbus, Ohio, ainsi que MM. et Mmes Adélar et Léo Bluteau, de Montréal.

Mlle Berthe Ferron, qui était partie depuis plusieurs semaines pour un voyage en Europe au cours duquel elle a visité entr'autres la France et l'Italie, est attendue dans sa famille ces jours-ci.

M. J.-N. Longval, chef de Police, est allé au commencement de la semaine à Chicoutimi pour assister aux funérailles d'une de ses sœurs.

HEROULXVILLE

Ces jours derniers, en notre église paroissiale, M. Philippe Lambert du Lac-à-la-Tortue, épousa sa seconde épouse, Mme Vve Thérèse Pronovost, de cette paroisse.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le curé Lavergne. Nos meilleurs vœux de bonheur.

—Dernièrement eut lieu la sépulture de Joseph, enfant de M. Léopold Cyr, décédé à l'âge de trois mois.

—Nos sympathies.

—La mort vient encore de moissonner l'un de nos braves paroissiens, en la personne de M. Gaspard Gignac, époux de Mme Olive Clément.

Ses funérailles, très imposantes, eurent lieu à 8 1/2 hres au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, en notre église paroissiale.

Nous prions tous les parents éplorés de bien vouloir agréer nos plus sincères condoléances, et tous les lecteurs de ce courrier de déposer sur cette tombe fraîchement fermée l'obole d'une prière.

—M. l'inspecteur J.-O. Goulet a fait la semaine dernière, la visite des écoles de la paroisse; il s'est dit très satisfait des débuts. Il a aussi donné aux institutrices une intéressante conférence.

Nous espérons que toutes sauront mettre en pratique les sages enseignements qu'elles y ont reçus afin de réaliser tout le succès qu'on en attend.

—Mme Théothime Magny est revenue très enchantée d'un voyage de plusieurs semaines aux Etats-Unis, pendant lequel elle a visité ses vieux parents, M. et Mme Adolphe Pronovost, et ses frères et sœurs résidant à Waterbury, et plusieurs proches de diverses villes américaines; elle était accompagnée de ses sœurs: Milles Marie-Anne et Bernadette Théroux, de Artie, R.I.; de ses cousines: Milles Juliette Brouillette, de St-Tite; Rosa et Marie-Anne Brouillette, de St-Stanislas.

Mlle Eva Théroux de Artie, chez M. Louis Brouillette et visitant ses nombreux parents de la région avant son entrée au Noviciat du Précieux-Sang de Nicolet.

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de: J.-H. Guillemette, marchand-épicer, 327 rue Ste-Cécile, Trois-Rivières, Qué., Cédant-automat.

Avis est par les présentes donné que J.-H. Guillemette, marchand-épicer, de la cité des Trois-Rivières a, le Sième jour d'octobre 1926, fait une cession autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que M. Adélar Provencher, Séquestre Officiel, n'a nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à la première assemblée des créanciers.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue à Trois-Rivières, au Palais de Justice, au bureau de M. Adélar Provencher, le Séquestre Officiel, le 20ème jour d'octobre 1926, à quatre heures de l'après-midi.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant la dite assemblée.

Soyez aussi notifié qu'à cette assemblée les créanciers éliront un syndic permanent.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous demandant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains ou entre les mains du syndic une fois celui-ci nommé; autrement le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les ayants droit, sans égard à votre réclamation.

Daté aux Trois-Rivières, ce 11ème jour d'octobre, 1926.

Henri Bisson, Gardien.

Bureau: 142 rue Notre-Dame, Trois-Rivières, Qué.

POSITION OFFERTE

Une Compagnie Manufacturière demande Dames ou jeunes filles distinguées pour s'occuper d'une agence spéciale. Bonne Commission.

S'adresser par lettre à Casier "N", Le Bien Public, 3 rue Hart.

Succession Napoléon Rouette

"Toute personne qui pourrait avoir une réclamation contre la succession de feu Napoléon Rouette est priée de communiquer avec Victor Abran, notaire, 34 rue Bonaventure, Trois-Rivières."

7-12.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE TROIS-RIVIERES.

No. 25 COUR SUPERIEURE

EUSTACHE PERRON, Demandeur,

VS WELIE PERRON, Défendeur.

& Demoiselle NOEMIE LAFONTAINE, en sa qualité de légataire universelle de Condé Lafontaine, Créancière hypothécaire.

A la suite de l'ordonnance rendue le 10 août 1926 sur la requête du demandeur, IL EST ORDONNE à la dite Demoiselle Noémie Lafontaine ou ses représentants légaux de comparaître sous un mois pour être interrogée sur tous les faits relatifs à la créance hypothécaire au capital de \$600.00 apparaissant en sa faveur, en sa qualité susdite, au certificat des hypothèques se rapportant aux immeubles Nos 410 et 412 du cadastre du comté de Champlain pour la paroisse de St-Stanislas, vendus en cette cause sur le défendeur.

Bureau du Protonotaire, Trois-Rivières, le 10 août 1926.

Le Protonotaire, Ad. Provencher.

Docteur Louis-Georges Godin

SPECIALISTE

POUR LES MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.

8A RUE HART

En face du "Bien Public"

Heures de bureau: Tous les jours de 1 1/2 à 5 heures

Heure d'été: Bureau à partir de 7 heures le mardi soir

Consultations jusqu'à 2 heures P.M. le samedi.

Téléphone 919 Résidence 666

TRANSPORT.

Avez-vous des valises, Coffres, Meubles et effets semblables, à faire transporter, téléphonez au No 152, Gen. Dufresne Eng, rue Champlour, en face de la Gare.

j.n.o.

LOGEMENT

Tout neuf, à vendre ou à louer, 259 Ave Mont-Royal. Huit chambres à part la chambre de toilette. Possession immédiate. S'adresser à Henri Bisson, 142 Notre-Dame.

j.n.o.

DAMES

demandées pour couture facile et légère chez elles, travail de loisir ou permanent, bons salaires. Travail envoyé à l'importe quel endroit, frais payés. Timbres pour détails, National Manufacturing Co., Montréal, 14-21-28-7-12-19

M. et J.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

CHARLES EDOUARD FRETTE, commerçant, ci-devant de la cité de Montréal et maintenant demeurant à Woonsocket, dans l'un des Etats-Unis d'Amérique, Demandeur,

VS OSCAR TRUDEL, ci-devant cultivateur de la paroisse de St-Raphael d'Aston et maintenant demeurant à Woonsocket, dans l'un des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur

IL EST ORDONNE au défendeur, de comparaître sous un mois.

Trois-Rivières, ce 2 octobre-1926

A.-D. Provencher

Protonotaire, C.S.

7-12

CANADIAN NATIONAL RAILWAYS

SOUSSIONS POUR TRAVERSES EN BOIS MOU.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant à l'endroit "soumission pour traverses en bois mou" seront reçues au bureau de l'Agent Général pour les traverses et le bois de construction chambre 802, Immeuble Canadian National Express, rue McGill, Montréal, jusqu'à midi, mardi, 19 octobre 1926, pour traverses chemin de fer en sapin, sapin canadien, pin Jack, pin Princess, mélèze et cèdre, coupé entre le 1er octobre 1926, et le 1er mai 1927, et livré entre le 1er janvier 1927 et le 30 septembre 1927—F.A.B. aux wagons, Chemin de Fer Canadien National, conformément aux spécifications S 3 W 1. 2. Des formules de soumission peuvent être obtenues au bureau de l'Agent des Traverses à Moncton, Toronto ou Winnipeg, ou à l'Agent Général pour les traverses et le bois de construction à Montréal.

Les soumissions ne seront pas considérées à moins d'être faites sur les formules fournies à cette fin par la Compagnie du Chemin de Fer.

La Plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

G.-P. MAC LAREN.

Agent Général pour les Traverses et le bois de construction. Montréal, Qué.

28 sept. 1926.

HEROULXVILLE

Ces jours derniers, en notre église paroissiale, M. Philippe Lambert du Lac-à-la-Tortue, épousa sa seconde épouse, Mme Vve Thérèse Pron

L'ANNONCE BIEN FAITE
est le phare qui guide l'acheteur averti. Eteignez cette lumière et le magasin le plus achalandé se verra bientôt fermé.

LE BIEN PUBLIC

Le vrai journal des Familles
Lecture saine et instructive
Chiffres de circulation fournis sur demande.

LE BIEN PUBLIC, LE MARDI, 12 OCTOBRE 1926

PAGE TROIS

LA CRISE RELIGIEUSE AU MEXIQUE

Nous extrayons de la Revue le "Truth" de New-York, l'article suivant intitulé: "à Plutarco Elias Calles", Le Vicair de Satan à Mexico.

Elias Calles, vous ne pouvez pas vaincre, vous ne serez pas vainqueur!

Judas a trahi, a vendu son maître pour quelques deniers, et Judas s'est pendu.

Ponce Pilate a condamné Notre-Seigneur à mort, et Pilate mourut de sa propre main et son nom est exécuté dans l'histoire.

Néron persécuta les Chrétiens et les accusa d'avoir incendié Rome, justement comme vous Elias Calles, héritier en supercherie de ce même Néron, mentant et trompant comme ce Néron le fit; maintenant blâmez votre propre faute, votre inexpérience, votre inhabileté à bien gouverner, vos propres méfaits et les méfaits de vos hordes de bandits contre d'innocents groupements de religieux, contre les prêtres consacrés, contre la religion elle de votre pays, que vous avez trahie dans votre haine contre Dieu, et dans votre convoitise du pouvoir politique et de l'argent.

Néron aussi, lui, fit une mort affreuse. Rappelez-vous cela Calles! Rappelez-vous cela!

Marc-Aurèle, essaya d'exterminer l'Eglise en la persécutant. Il essaya et chercha à bannir la religion du Christ en tuant les disciples du Prince de Paix. Mais l'Eglise a triomphé et Marc-Aurèle tomba. Ses derniers jours furent misérables. Il fut victime d'une maladie si infectieuse que ses propres amis s'éloignèrent de lui, pris de dégoût. Il mourut assassiné. Souvenez-vous-en Calles. Souvenez-vous-en!

Trajan persécuta les Chrétiens et essaya de faire ce que vous-même dans votre blasphematoire folie d'Atthée tentiez d'accomplir. Mais Trajan vit le peuple se révolter contre lui; soudain pris de terreur, il mourut d'une mort subite et misérable. Rappelez-vous de cela Calles! Rappelez-vous de cela!

Domitien tenta de mettre fin à la religion de Jésus-Christ et lui aussi fut assassiné. Que Dieu vous préserve d'un si juste châtiement, Calles!

Sévère persécuta les Chrétiens et il échoua, comme vous devrez échouer Calles. Pris de désespoir il se suicida. Rappelez-vous de cela Calles. Rappelez-vous-en.

Dèce, Valérien et Dioclétien furent les Calles de l'Empire Romain en leur temps. Ils se firent fort d'abattre et d'éraser la religion chrétienne. Vous dites de même aujourd'hui Calles, mais vous ne pouvez pas vaincre! Vous ne pouvez pas vaincre!

Dèce fut tué par les barbares. Valérien fut brûlé vif et Dioclétien, détrôné, mourut de faim.

Aux temps modernes: Napoléon, semblait-il invincible guerrier, attaqua l'Eglise de Dieu défia les lois divines, manqua d'une façon flagrante aux commandements de Dieu et emprisonna le Vicair de Jésus-Christ sur la terre. Mais Napoléon avec toute sa gloire mourut en exil à l'île Ste-Hélène. Rappelez-vous cela Calles. Rappelez-vous-en!

Bismarck, crut qu'il était plus puissant que l'Eglise de Rome. Il s'imagina qu'il pouvait la traiter en esclave, mais Bismarck alla à Canossa.

Ainsi l'homme de fer et de sang, admit qu'il ne pouvait conquérir l'Eglise de l'Éternel Dieu vivant. Et Bismarck mourut honteux et humilié. Et vous Calles, n'avez ni le cerveau, ni la puissance d'un Bismarck.

Venustiano Carranza, fut assassiné par ses amis qui le supportaient. La mort fut terrible, une mort tragique.

L'Angleterre, l'arrogante albion elle-même, dans sa persécution contre la catholique Irlande, ses églises et ses prêtres ne rencontra-t-elle pas son châtiement inévitable. Elle fut défaits et bafoués. Rappelez-vous cela Calles! Vous ne pouvez pas vaincre! Vous ne pouvez pas vaincre!

Puis quand le dernier chapitre de cette persécution aura été écrit et votre nom exécuté et méprisé par tous les bons mexicains qui ont au cœur l'amour de leur patrie, et quand votre corps reposera dans la poussière, une poussière qui ne vaudra pas de vous, les cloches des églises de Mexico sonneront et les

TRIBUNE LIBRE

L'âge scolaire et les Petits

RESOLUTIONS IMPORTANTES

Les quatre commissions scolaires de District à Montréal se prononcent pour l'admission des enfants de 5 ans à l'école.

Les quatre Commissions de district de la Commission des écoles catholiques de Montréal ont tenu une réunion spéciale mardi, le 26 septembre, à 8 h. à la salle des délibérations de la Commission du district et sous la présidence de M. l'abbé Philippe Perrier agissant comme secrétaire.

La réunion avait pour but d'étudier l'opportunité de se présenter officiellement devant la Commission d'enquête, et d'étudier aussi les sujets à soumettre à la dite Commission.

Etaient présents: MM. les commissaires Charles Lamarche, Z. Mary, B. Bonnier, J. McLaughlin, E. Dansereau, du district Est; MM. les commissaires C.-A. Daigle, J.-C. Poissant, Paul Denis, du district Centre; MM. les commissaires J.-A. Foucher, Philippe Perrier et G.-L. Marsolais, du district Nord; MM. les commissaires J. Verschelden, A.-A. Audet, E. Gosselin et Pierre Chicoine, du district Ouest, et les quatre directeurs-sécrétaires: M.M. A.-C. Miller, J.-M. Manning, J.-P. Labarre et J.-D. Pilon.

Après délibération, il EST RESOLU UNANIMEMENT que les Commissions de district croient de leur devoir de se présenter devant la Commission d'enquête pour y faire certaines suggestions relatives aux questions pédagogiques et administratives relevant de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

L'AGE DE SCOLARITE

La question de l'âge scolaire est étudiée.

Attendu que la loi scolaire autorise les parents à envoyer leurs enfants à l'école dès l'âge de cinq ans et que nous avons à Montréal des classes préparatoires pour les y recevoir;

Attendu que ces classes préparatoires sont organisées en tenant compte du développement physique et moral de l'enfant;

Attendu que les enfants trouvent dans ces classes préparatoires ce qu'on donne ailleurs dans les classes dites enfantines; l'initiation qui leur permet de suivre ensuite avec succès la première année du cours élémentaire proprement dit;

Attendu qu'en fait, cette préparation ne peut pas se faire au foyer domestique, surtout dans les villes où la population ouvrière est considérable et où les familles comptent de nombreux enfants;

Attendu que la première communion doit se faire lorsque l'enfant a atteint l'âge de raison et que les parents comptent sur l'école pour la préparation à cette première communion;

Attendu que la plupart des pays accordent aux tout jeunes enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines dans les écoles élémentaires;

Attendu que le succès dans les classes élémentaires et dans les classes complémentaires dépend de la formation reçue dans les plus jeunes années;

Attendu que les enfants en général ne pourront pas compléter le cours primaire élémentaire qui demande ordinairement huit années, si l'âge de scolarité est fixé à 7 ans, et que le cours primaire complémentaire serait pratiquement aboli, privant ainsi une foule de citoyens de l'instruction dont ils auront besoin;

Attendu que l'école doit collaborer avec la famille et parfois la suppléer dans l'œuvre de l'éducation des enfants;

Attendu que la plupart des parents désirent ardemment envoyer leurs enfants à l'école dès l'âge de 5 ans;

Attendu que si les enfants de 5 ou 6 ans ne sont pas reçus dans les écoles élémentaires, il faudra leur ouvrir des écoles maternelles spéciales;

Attendu que la loi 7, George V, chapitre 28, section 24, paragraphe 17, fait un devoir au Bureau central d'établir des écoles maternelles;

IL EST RESOLU:

a) Que l'on continue à recevoir dans nos écoles les enfants de 5 ans, avec programme spécial et maîtresses compétentes pour l'enseignement de cet âge;

b) que l'on recommande l'établissement de classes maternelles où les enfants pourraient être admis dès l'âge de 4 ans et y recevoir les soins que réclame leur développement physique, intellectuel et moral.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix moins une, le Dr B. Bonnier, commissaire du district Est, se déclare dissident sur l'admission des enfants de 5 ans.

AU SEMINAIRE

Les premiers du mois de septembre

Philosophie Senior	
En Philosophie	Maximum 50
Raymond Cossette	45.6
J.-Albert Bordeleau	44.3
Alph. De Gouzague	44.1
P.-Étienne Julien	44.1
En Sciences	
Charlemagne Jacques	44.2
Paul Godin	43.8
Robert Giroux	43.6
Philosophie Junior	
Maximum	100
Henri-Georges Grenier	91.5
Paul-Émile Doyon	90.5
Maurice St-Pierre	86.8
Rhétorique	
Maximum	400
Benoît Trépanier	336.8
Hubert Léger	331.2
Réal Bron	327.1
Belles-Lettres	
Raymond Dubé	293.1
Lucien S. de Carufel	287
Paul Gaudin	283.3
Troisième	
Jules Godin	321.3
Paul-Aug. Goudeault	315.3
Jean-Jacques Tourigny	310.7
Quatrième "A"	
Jules Paquin	377.5
Zoël Mélançon	324.1
Philippe Corveau	318.9
Quatrième "B"	
Jacques Paquin	359.1
Roland Bourque	311.9
Emile Fleury	304.1
Cinquième "A"	
Gérard Paquin	353.3
Aimé Lacasse	337.9
Bruno-E. Gélinas	323.4
Cinquième "B"	
Paul Denoncourt	330.6
Paul-Émile Girard	315.1
Adrien Carignan	312.1
Sixième "A"	
Joseph Boisvert	345.3
Robert Lambert	335.2
Dominique Rompré	331.9
Sixième "B"	
Roger Arcand	330.2
Jean-Paul Beauchesne	328.8
Romuald Brunelle	313
Septième "A"	
Nérée Rivard	342.7
Gaston Carignan	324.2
Louis Blondin	321.6
Septième "B"	
Philibert Landry	341
Gérard Boisclair	339.4
Armand Fortier	334.1
Baptême	
Le Père, entouré d'étoiles.	
Vers l'enfant, faible et sans voiles	
Descend, sur les vents portés;	
L'Esprit-Saint de feu l'inonde.	
Il n'est encor né qu'un monde.	
Qu'il naisse à l'éternité!	
V. Hugo, Odes.	

seurs enfants à l'école dès l'âge de 5 ans;

Attendu que si les enfants de 5 ou 6 ans ne sont pas reçus dans les écoles élémentaires, il faudra leur ouvrir des écoles maternelles spéciales;

Attendu que la loi 7, George V, chapitre 28, section 24, paragraphe 17, fait un devoir au Bureau central d'établir des écoles maternelles;

IL EST RESOLU:

a) Que l'on continue à recevoir dans nos écoles les enfants de 5 ans, avec programme spécial et maîtresses compétentes pour l'enseignement de cet âge;

b) que l'on recommande l'établissement de classes maternelles où les enfants pourraient être admis dès l'âge de 4 ans et y recevoir les soins que réclame leur développement physique, intellectuel et moral.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix moins une, le Dr B. Bonnier, commissaire du district Est, se déclare dissident sur l'admission des enfants de 5 ans.

L'ENQUETE SUR LES ECOLES DE MONTREAL

Intéressants témoignages de M. l'abbé Philippe Perrier et du Dr Gaston Lapierre sur l'âge de scolarité des petits enfants. Diverses expressions d'opinion

La Commission nommée par le gouvernement provincial pour enquêter sur l'administration des écoles catholiques de Montréal a siégé hier après-midi, à l'École technique, sous la présidence de sir Lomer Gouin. Etaient présents, les commissaires L.-A. Lavallée, Victor Doré, Gaspard De Serres, E. McQuirk, J.-A. Leduc, J.-A.A.A. Brodeur et le secrétaire, M. Edouard Montpetit.

Plusieurs questions qui avaient été touchées au cours des réunions précédentes ont été étudiées plus à fond hier. De tous les témoignages entendus au sujet de l'admission des enfants aux écoles à l'âge de cinq et six ans, il résulte, par exemple, qu'au point de vue médical, exprimé par le Dr Gaston Lapierre, attaché depuis de nombreuses années à l'hôpital Sainte-Justine, il est mauvais pour l'enfant d'aller à l'école trop jeune parce que le surmenage intellectuel l'épuise et que l'on peut retracer les effets de ce surmenage même chez l'enfant parvenu à l'âge adulte.

Au point de vue pédagogique, cependant, selon M. l'abbé L. Philippe Perrier, curé du Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, l'enfant est mieux de suivre les cours alors qu'il est jeune. Il demande à la Commission de continuer de recevoir les enfants de cinq et six ans dans les écoles préparatoires.

Le premier témoin entendu le Dr Gaston Lapierre attaché à l'hôpital Sainte-Justine, est invité par le commissaire Lavallée à répéter devant les commissaires l'opinion qu'il exprimait il y a quelques jours au Congrès des médecins de langue française de l'Amérique du nord.

M. Lavallée. — "Docteur, vous avez donné une conférence au sujet de l'âge scolaire devant un auditoire quelconque..."

— Pardon, M. le commissaire, devant un auditoire très choisi! Le Congrès des médecins.

— "C'est bon; nous disons donc un auditoire très choisi... Voulez-vous nous résumer votre opinion et déposer devant la Commission le texte de cette conférence?"

Selon le Dr Lapierre, qui résume son travail, après avoir déposé son manuscrit au dossier, il est dangereux d'envoyer les enfants de cinq ou six ans à l'école. L'enfant de cinq ou six ans n'est pas assez fort, ni au point de vue physique ni au point de vue intellectuel pour supporter l'effort des heures de classes. Il n'émet cette opinion qu'au point de vue médical, laissant de côté toute autre considération.

Il est depuis plusieurs années à l'hôpital Sainte-Justine et a pu voir les effets qu'une instruction trop prématurée a sur la santé des enfants. Il a observé plus de cent enfants parmi les milliers qui passent tous les ans à l'hôpital ou dans les dispensaires. Pour lui, la fréquentation des écoles est trop fatigante pour les jeunes enfants à cause des heures de classe, du programme et de la discipline telle qu'elle est dans les écoles de la Commission. Plus l'enfant est jeune, plus ses réactions sont intenses et plus la fatigue qui suit ces réactions est grande. On arrive vite au surmenage physique et intellectuel.

Même dans la plus belle école, avec le meilleur professeur et dans les conditions les plus parfaites, l'enfant de 5 ou 6 ans se fatigue inutilement et cette fatigue, a, sur sa santé, des effets immédiats et durables. Il préférerait voir des écoles maternelles substituées aux écoles préparatoires.

Le docteur Lapierre profite d'une question de Mgr Deschamps pour protester contre des paroles qui lui ont été attribuées: "Je n'ai jamais dit dans ma conférence qu'il était "enfantin" d'envoyer à l'école des enfants de 5 ou 6 ans. J'ai signalé un danger, mais n'ai qualifié la conduite de personne. Ce mot m'a été attribué par un journal, mais je ne l'ai pas prononcé."

Ce qu'il nous faudrait, selon le Dr Lapierre, ce sont des écoles maternelles, d'après les méthodes suivies en France, soit 20 minutes de récréation entre chaque période. Lorsque l'enfant aura atteint six ans, on peut alors porter le nombre des périodes de classe à six, mais pas davantage. En attendant qu'on ait l'école maternelle, on ne doit pas admettre l'enfant à l'école u-

vant sept ans, répond le témoin à une question de sir Lomer. On ne pourrait pas non plus, selon lui, placer ces classes maternelles dans les écoles ordinaires parce que les classes maternelles, nécessairement bruyantes, nuiraient au bon travail des autres élèves.

Selon le Dr Lapierre, l'enfant est encore mieux chez lui, même si le foyer n'est pas idéal au point de vue hygiénique, qu'à l'école, parce que chez lui, au moins, il n'a pas le surmenage intellectuel.

De plus, l'enfant ne devrait aller à l'école, même maternelle, que l'avant-midi, parce qu'il est mieux disposé l'avant-midi.

L'ABBE PERRIER

M. le curé Perrier, parlant au seul point de vue pédagogique, vient dire qu'il ne partage pas l'avis du Dr Lapierre. La semaine dernière, les commissaires de tous les districts scolaires et les directeurs-sécrétaires de ces districts se sont réunis pour discuter entre eux les divers sujets propres à intéresser la Commission d'enquête. On a surtout traité de l'âge de l'entrée de l'enfant à l'école et du cours primaire supérieur.

M. Perrier explique ce qu'est le programme scolaire suivi dans les écoles de la commission. Il y a le cours préparatoire pour les enfants absolument ignares, puis, après un an de préparatoire, la première année jusqu'à la sixième, qui marque la fin du cours élémentaire. La classe préparatoire reçoit des enfants de cinq ou six ans.

Les bambins, filles et garçons, sont confiés à des institutrices spécialement préparées pour diriger ces cours préparatoires et le programme d'étude n'est pas fatigant du tout. Le témoin connaît les écoles maternelles, il en a visité en France, en Belgique et aux États-Unis. Leur programme d'étude ressemble beaucoup à celui de nos classes préparatoires. Les cours donnés sont d'une durée de 25 minutes à une demi-heure et sont entrecoupés de récréations. Les enfants quittent la classe à onze heures le matin, reviennent à une heure et repartent pour chez eux à trois heures. L'enfant, quel que soit son âge, est obligé de suivre cette année de préparatoire parce qu'il ne pourrait pas, d'emblée, suivre les cours de première année. L'enfant est donc mieux de suivre les cours jeunes de façon à avancer plus vite. Il faut aussi le préparer à sa première communion qu'il doit faire dès l'âge de raison.

M. Perrier est d'avis qu'il faut continuer de recevoir les enfants dans nos écoles dès l'âge de cinq ou six ans et il demande à la Commission de ne rien changer au programme à ce sujet. Il déclare alors que tous les commissaires réunis ont été de cet avis, sauf le Dr Bonnier qui s'est déclaré dissident.

Répondant à une question de Mgr Deschamps, M. l'abbé Perrier dit qu'il a été huit ans directeur des écoles et qu'il n'a jamais vu les enfants souffrir de surmenage dans les classes préparatoires. Du reste, ces enfants sont surveillés étroitement; le médecin les voit une fois par mois et une garde-malade payée par la ville les tient sous surveillance. Dès qu'un enfant donne des signes de fatigue, on l'envoie se reposer.

M. Perrier est d'avis qu'il faut que l'enfant commence son école jeune. Dans les quartiers ouvriers, quel que soit le degré d'instruction de l'enfant, il quittera l'école à quatorze ans pour entrer à l'atelier et, s'il a commencé trop tard, il ne sera pas suffisamment instruit. Si l'enfant a commencé la classe à six ans, au moins, il pourra terminer le cours primaire, c'est-à-dire finir sa sixième année, vers l'âge de quatorze ans.

Notes Sociales des Chutes Shawinigan

Mme J.-O. Thibodeau, Mlle Julia Trotter, Mme J.-C. Arseneault, M. et Mme Philippe Thibodeau, Mlle Alice Arseneault et M. L.-C. Thibodeau sont allés à Champlain dimanche.

—MM. et Mmes Alcide Bourriaval, Alfred Veillette et M. Ovide Bourriaval sont allés dimanche dernier à St-Jérôme pour assister au drame de la Passion.

—Mlles Jeanne et Alberte Beaudoin, de Champlain, étaient en promenade ici dimanche.

—MM. Eug. Dumas, L.-P. Souliard et Paul Baril à St-Jérôme dimanche.

L'OUVERTURE DU PARLEMENT LE 7 DECEMBRE

Le premier ministre déclare que l'intention du gouvernement est de convoquer le parlement pour cette date. — Séance du cabinet. — Nominations qui seront faites plus tard. — A la commission du port de Montréal.

L'HON. J.-A. ROBB

Ottawa, 9. — Avant le départ des hon. MM. King et Lapointe, il y a eu une dernière assemblée du cabinet pour adopter divers arrêtés-en-conseil qui ne seront signés qu'aujourd'hui par le gouverneur-général. Le premier ministre a fait cette déclaration à l'issue de la séance et il a ajouté que l'intention du gouvernement est de réunir les Chambres le 7 décembre prochain pour qu'elles siègent jusqu'au jour de Noël. Des vacances seront ensuite proclamées jusqu'à la fin de janvier. Le gouvernement, avant Noël, soumettra les projets de loi abandonnés à la dernière session par cause de dissolution ainsi que les discours du trône.

Quelle est la teneur des arrêtés-en-conseil actuellement entre les mains de son Excellence le gouverneur-général? c'est ce que le premier ministre n'a pas voulu divulguer.

Nominations retardées

Il semble assuré, cependant que les deux sièges de sénateurs appartenant à la province de Québec ne seront pas distribués dès maintenant. Ces nominations seraient faites dès le retour de l'hon. M. King, de Londres, c'est-à-dire à la fin de novembre.

Le colonel Ralston, nouveau ministre de la défense nationale, qui se présentera dans le comté de Yarmouth-Shebboune, a assisté pour la première fois à la séance du cabinet.

Dans l'Ontario le prochain lieutenant-gouverneur n'est pas encore connu mais on répète que ce sera sir William Mullock, président de la Cour Supérieure d'Ontario.

Aucun juge n'a été nommé encore et l'on dit que ces nominations pourraient retarder jusqu'à la session.

Premier Ministre Intérimaire

La séance du cabinet a commencé à trois heures hier après-midi pour se terminer à sept. En l'absence du premier ministre, l'hon. James A. Robb, ministre des finances, aura charge de l'administration.

Bien qu'aucune déclaration ne nous ait été faite par le gouvernement nous pouvons annoncer de bonne source que le Dr W.-L. MacDougall, reprendra les fonctions de président de la Commission du port de Montréal. Il restera sénateur mais il refusera les émoluments attachés à ce poste pour accepter la charge de chef de la Commission du port. Il prendra sous peu possession de ses anciens bureaux.

Le Soins des Routes Nationales

LE POIDS DESTRUCTEUR DES ROUTES.

La désagrégation de la route.

Le poids excessif occupe le premier rang parmi les agents destructeurs de la route. Sans vouloir atténuer l'effet dommageable de la vitesse, l'on reconnaît qu'un seul véhicule très lourd, même à une vitesse modérée, endommagera plus sérieusement la chaussée que des centaines d'automobiles légères circulant à grande allure. La vitesse agit d'abord et surtout sur le pavage. La pression des véhicules lourds défonce la surface du chemin, produit des ornières profondes, amène l'affaissement des fondations, et entraîne toujours des frais considérables de réparations.

L'automne met les routes en danger.

L'effet destructif du poids se fait sentir en tout temps, mais surtout au printemps et à l'automne. Avant la saison d'été, les chaussées n'ont pas encore repris leur assiette et supportent difficilement la circulation lourde, d'où les restrictions en vigueur après le dégel. Durant l'automne, les routes ont à supporter de longues périodes de pluie et leur résistance s'en trouve diminuée sensiblement. Les limites de poids posées par la loi sont indispensables

Les Récoltes dans la Province de Québec

Québec, 4 octobre 1926 — D'après les rapports reçus des agronomes officiels au Bureau des Statistiques, voici quelle est, à date, l'apparence des récoltes dans les différentes régions agricoles de la Province.

Bas de la Province — Les pluies fréquentes et les froids du mois de septembre ont retardé la maturation des céréales. Les moissons, jusqu'à présent, sont peu avancées et ont été faites dans de mauvaises conditions. Dans certaines localités, cependant, la récolte des céréales s'annonce aussi bonne et même supérieure à celle de l'an dernier si elle mûrit. Le rendement des pommes de terre sera excellent. Les pâturages sont généralement bons.

District de Québec — A part quelques rares localités, les moissons ne sont pas terminées et ont été faites, jusqu'à date, dans des conditions peu favorables. L'orge, le blé et principalement l'avoine ont subi des dommages de 10 à 15%. Le rendement des céréales sera approximativement de 85% de celui de l'an dernier. La récolte des fruits a été généralement bonne. La récolte du tabac varie entre bonne et excellente dans toutes les localités où il est cultivé. Les pommes de terre donneront un rendement de 125 à 200 minots à l'arpent. Les pâturages sont médiocres.

District de Montréal — Les moissons ne sont pas encore terminées et ont été faites en de mauvaises conditions. Le blé, l'orge et surtout l'avoine ont subi des dommages de 10 à 15%. La récolte des céréales sera d'à peu près 85% de celle de l'an dernier; celle des fruits a été bonne, principalement celle des pommes. Le tabac donnera aussi une bonne récolte. Le rendement des pommes de terre sera de 125 à 175 minots à l'arpent. Les pâturages sont généralement assez bons.

Cantons de l'Est — Les moissons ne sont pas tout à fait terminées et se font dans des conditions moyennes. Les céréales ont subi des dommages ne dépassant pas 10% et donneront un rendement à peu près égal à celui de l'an dernier. Les fruits, principalement les pommes, ont donné une bonne récolte. Les pommes de terre semblent devoir être abondantes. L'état des pâturages est assez bon.

Nord de la Province — Sauf dans quelques localités, les moissons ne sont pas terminées et se sont faites en de mauvaises conditions. Les céréales, principalement l'avoine, ont subi des dommages de 10 à 30% et le rendement général en sera de 15 à 20% inférieur à celui de l'an dernier. Les pommes de terre laissent présager une récolte inférieure à celle de l'an dernier. Les pâturages sont assez bons.

à la conservation des routes, surtout à cette saison-ci de l'année.

La loi limite les poids.

La loi concernant les véhicules automobiles décreta que, en dehors des cités et villes, aucun véhicule automobile muni partiellement ou entièrement de bandages pleins ne peut être conduit dans un chemin public lorsque son poids total, comprenant le poids du véhicule et celui de sa charge, dépasse dix mille livres. Le poids d'un véhicule automobile muni entièrement de bandages pneumatiques ne doit pas dépasser douze mille livres, comprenant le poids du véhicule et le poids de la charge.

Dans les cités et villes, le conseil municipal peut limiter lui-même le poids total d'un véhicule automobile et permettre un poids supérieur à celui déterminé par la loi pour les chemins ruraux.

Vigilance indispensable.

Le ministère de la voirie, duquel relève l'application de la loi, exerce en tout temps la plus grande vigilance en ce qui concerne le poids des véhicules automobiles. Cette vigilance est encore plus active s'il se peut lorsque les routes, par suite des conditions défavorables de la température, ont perdu une partie de leur résistance. Il a dû dernièrement, à son grand regret, agir avec rigueur à l'égard de certains propriétaires de camions. Cette rigueur est nécessaire si l'on veut éviter la destruction de la route par quelques particuliers au détriment du plus grand nombre. Les camions trop lourds peuvent causer en une heure des dommages dont la réparation exigera des semaines de travail et des dépenses considérables.

LA SITUATION COMMERCIALE AU CANADA

Bull. de la B. de Montréal

Bien que toute campagne politique soit ordinairement contraire à la marche des affaires, celle qui vient de se terminer le 14 courant n'aura eu qu'une influence plutôt effacée et qui est entièrement disparue. Le prochain gouvernement a obtenu une majorité assez forte pour réaliser son programme et assurer au pays, pendant toute la durée de son terme, la stabilité nécessaire à l'essor commercial.

Il s'agit pour l'heure de rentrer dans la moisson. Celle-ci, dans l'ensemble, est sensiblement égale à la moyenne. Il faut se réjouir de ce que les relevés officiels de l'Office fédéral de la Statistique, en date du 10 septembre, constatent dans la Prairie un rendement beaucoup plus élevé des cultures de blé. Au début du mois d'août, l'Office fédéral fixait la récolte de blé à un chiffre inférieur de plus de 100 millions de boisseaux à celui de 1925 mais le beau temps a modifié à tel point la situation que les derniers relevés estiment la récolte à 7 millions de boisseaux de moins que l'an dernier. Pendant la dernière quinzaine, la température n'a guère été favorable, de fortes pluies, suivies de neige en certains endroits, ayant versé une bonne quantité de blé et en ayant diminué la qualité; malgré cela, la récolte reste considérable, de bonne qualité, et elle se vendra à des prix rémunérateurs. La production ontarienne de céréales ne se compare pas avantageusement à celle de 1925; il y a diminution pour le blé et les autres céréales, tandis que les autres récoltes atteignent la moyenne.

Les affaires continuent de bien aller et les perspectives ne fournissent aucun motif de crainte. Les indices s'y sont certains, comme la circulation des billets de banque, les compensations bancaires, et les recettes de chemins de fer, sont tous favorables. Les chiffres du commerce extérieur sont élevés. Pour les quatre mois finissant le 31 juillet, les dernières statistiques accusent, tant à l'importation qu'à l'exportation, un total de \$714,000,000, soit \$70,500,000 de plus que pour la même période, l'an dernier, et \$115,000,000 de plus qu'en 1924. La tendance s'accroît vers un accroissement relativement plus rapide des importations, ce qui a eu pour conséquence de faire tomber la balance favorable à \$51,018,000 au lieu de \$60,119,000 pour la période correspondante de l'année dernière.

Les recettes des chemins de fer, — le plus sûr baromètre de la circulation des richesses, — accusent une nouvelle augmentation; en août, celles du Pacifique canadien se sont accrues de 8.1 pour cent et celles du Canadien National de 7.3 pour

cent, par rapport au mois d'août, 1925. Les usines de pâtes et papiers opèrent à plein rendement. On rapporte qu'en juillet la production s'est élevée à 99 pour cent de la capacité totale, pourcentage sans précédent et qui est l'indice d'une consommation toujours plus grande. La production minérale, métallique et non-métallique, se maintient bien; elle atteint, pour tout le pays, 8.9 pour cent de plus que l'an dernier. L'augmentation a été marquée surtout pour le cuivre et l'or.

Le bâtiment entre dans une période de ralentissement. L'industrie des fers et aciers est modérément active et les cours assez fermes. Il est encourageant de constater une amélioration dans les industries du meuble et de la chaussure, deux industries qui, jusqu'ici, n'avaient guère pris part au mouvement général d'amélioration. Il n'y a pas d'autres changements importants dans le domaine industriel. Le commerce de bois est déprimé dans l'Est, mais il est assez actif, malgré des prix peu rémunérateurs, dans la Colombie-Britannique. Toutes les provinces riches en forêts entretiennent pour l'hiver prochain une coupe beaucoup plus abondante de bois à pâte.

La diminution du nombre des faillites reflète une situation commerciale meilleure. Par ailleurs, le passif des faillites (période janvier-juillet inclusivement) est inférieur de plus de trois millions de dollars à ce qu'il était en 1925 et fort au-dessous des trois dernières années.

Les marchés de valeurs mobilières, dans l'ensemble, ont été animés et fermes et il y a eu un renouveau d'intérêt dans le compartiment des pâtes et papiers. Sur le marché des obligations, les titres du Dominion du Canada exemptés d'impôt ont eu tendance à se raffermir. Comme fait saillant, à la cote des changes, il faut mentionner l'avance soudaine de 50 points qu'a réalisée la lire, le 1er septembre; cette avance, sans une légère réaction de 13 points, a été maintenue. Le franc a d'abord manifesté plus de fermeté et s'est élevé à 3.05 pour réagir ensuite à 2.81 sur un marché très peu animé. Le livre sterling, malgré une perte d'un demi-cent, se comporte exceptionnellement bien, étant donné la continuation de la grève du charbon, les lourds règlements à effectuer à cette époque de l'année et le déclin des cours du caoutchouc. Les fonds américains ont été stables au niveau du point d'importation, mais il y a eu peu de mouvements d'or, jusqu'à présent.

Au dehors, il s'est produit un événement d'une importance capitale pour l'économie des nations, c'est l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations. D'autre part le crédit du Canada sur la place de Londres sera favorablement affecté par le récent accord conclu en vue de régler les réclamations des porteurs d'obligations du Grand-Tronc Pacifique.

Québec — Le commerce de gros et de détail s'est amélioré légèrement et le volume des échanges se maintient pour la plupart des produits essentiels. En général, la situation des manufacturiers est meilleure et la production s'accroît à mesure que les commandes se font plus nombreuses et plus considérables. Les rentrées sont assez bonnes. Il y a peu de changement sur le marché du bois et l'exportation ne présente guère de perspectives. Le marché du bois à pâte est bon et tout indique que la production sera plus forte l'hiver prochain. Toutes les papeteries produisent à plein rendement, ou presque, et la consommation de papier-journal continue de dépasser tous les records. Bien que les récoltes aient été retardées par la pluie, les résultats semblent plutôt satisfaisants. La moisson est assez avancée et le battage commence. Les légumes sont abondants. La production du beurre et du fromage se maintient mais la demande et les cours sont décevants.

Ontario — Le commerce de gros donne des signes d'amélioration, mais si le temps frais a provoqué l'achat de vêtements plus chauds, le commerce de détail, dans l'ensemble, reste tranquille. L'industrie des fers et aciers se comporte active; l'industrie de la chaussure continue de progresser; les tanne-

ries sont occupées, bien que le prix de leurs produits soit bas; dans l'industrie du meuble il y a accroissement de la demande pour les meubles de prix modiques; les tricoteuses travaillent à 90 pour cent de leur capacité, tandis que les usines de pâtes et papiers produisent à pleine capacité. Bien que l'on constate une légère amélioration dans l'industrie de la sablonnerie, la situation y reste peu satisfaisante. Des pluies intermittentes ont retardé les travaux de la moisson et, dans plusieurs districts, les grains encore debout ont souffert de la rouille et de la germination. La récolte de tabac est abondante mais un peu en retard et elle a grand besoin de chaleur. Les plantes à racines sont en excellent état et les pâturages de même.

Provinces de la Prairie — L'activité est générale dans le commerce de gros; d'autre part, le mauvais temps a ralenti le commerce de détail. Les rentrées sont bonnes, mais elles seront encore meilleures, escompte-t-on, dès que l'argent des cultivateurs commencera à circuler. Les travaux de la moisson ont été entravés par la pluie et la neige de sorte que les livraisons, jusqu'à présent, sont beaucoup moins considérables que l'an dernier. La germination et le blanchiment menacent de compromettre la qualité des grains dans certains districts, mais, si le temps reste beau et frais, la perte ne sera pas considérable par rapport à l'ensemble de la récolte. À la suite des rapports météorologiques, les cours ont manifesté quelque irrégularité, mais la marge des fluctuations a été plutôt étroite. Les cours du bétail sont en baisse; les agneaux accusent une légère diminution tandis que les pores sont au même niveau. L'ouest a fait bonne figure pour la qualité de ses beurres; à l'Exposition nationale de Toronto, la production laitière continue de progresser. Au Manitoba les expériences de culture du chanvre sur une petite échelle ont obtenu quelque succès. Il y a, actuellement, dans la vallée Turner et les champs pétrolifères environnants du district de Calgary, plus de trente entre-prises qui préparent à la fois, et il y en a douze dans le district de Wainwright. Un premier contingent de la Saskatchewan pour retourner en Russie; une Société Ukrainienne de Colonisation a racheté environ 50,000 acres de leurs terres.

Colombie-Britannique — Le commerce de gros et celui de détail sont satisfaisants et les rentrées sont assez bonnes. Le chiffre d'affaires des magasins à rayons continue de s'accroître. Les commandes de bois, bien que moins considérables, suffisent à absorber la présente production. La concurrence est étroite et les prix peu élevés. Il y a comme une accalmie dans les exportations due surtout à la diminution des commandes du Japon. Il y a de lourds stocks de billets, surtout de celui, et les prix sont faibles. Les usines de pâtes et papiers continuent de produire à leur capacité et voient leur production se vendre à des prix avantageux. La mise en conserve du saumon a été assez considérable pour assurer un bon rendement aux entreprises et il se peut que, au total, la production des divers qualités réunies soit supérieure à l'an dernier. La situation dans les mines continue d'être satisfaisante et la production a atteint un très haut degré. La récolte de pommes, qui bat maintenant son plein, est bonne mais les prix ne sont pas très élevés. Les permis de construire dans le plus Grand Vancouver, à venir jusqu'au 31 août, avaient atteint un total de \$20,523,354; à rapprocher de \$12,771,235 à la même date l'an dernier. Le prix des immeubles est ferme.

Provinces Maritimes — Les marchands de gros paraissent satisfaits de la situation, sauf au Cap-Breton, où l'on a encore beaucoup de terrain perdu à reprendre, bien que les entreprises charbonnières et métallurgiques produisent plus abondamment qu'elles ne l'ont fait depuis des mois. En général, toutes les récoltes sont bonnes, mais les pâturages ont souffert du manque de pluie. Les pommes prennent un beau coloris grâce à une température idéale. Les pêcheurs maritimes de Lunenburg reviennent avec une bonne pêche, mais la pêche côtière est peu abondante. La pêche au homard a donné à peu près les mêmes résultats que l'année dernière; les marchés anglais se sont grandement améliorés. Le marché du bois est tranquille, et bien que les stocks soient peu considérables, la coupe ne sera pas importante. Les raffineries de sucre sont actives et les autres manufactures, également.

Soirée intime à Shawinigan

Un groupe d'amis se réunissait mercredi dernier, chez M. et Mme Ernest Houle, de la rue Lévis, pour fêter Mlle Ludovica Houle à l'occasion de son prochain mariage. Étient présents: outre l'héroïne de la fête, Mlles Laurenda et Jeanette Houle, Médida et Maude Tremblay, Alicette et Marie-Laure Beaudet, Laurina Martin, Bertha et Berthe Ferron, Antoinette et Jeanne Genest, Bandina Lafontaine, Aldéa, Blanche et Diana Bertrand, Adrienne Duquette, Rose-Anna Lavoie, Laurina Costello, Corinne Lamotte, Jeannette Lachance, Alices Pellerin, Marie-Claire Houle, Marcelle et Cécile Beaudet, Gabrielle Filion, Marie-Rose Lefebvre, Jeannette Gélinas, Déline, Marguerite et Marcel, Grenier, M. et Mme Alide Gagne, Mme Aldéa Grenier, M.M. Robert et Viator Houle.

Une belle adresse fut lue par Mlle Médida Tremblay et de jolis cadeaux furent présentés à la future mariée qui, très émue de ce touchant témoignage d'amitié, remercia avec beaucoup de tact les généreux donateurs.

Pendant la soirée, il y eut chant, musique et déclamation et un excellent goûter fut servi.

On se sépara à une heure avancée en emportant un très agréable souvenir de cette petite fête impromptu.

Notaire
HENRI CINQ-MARS LL.B.
Notaire
Argent à prêter. Examen de titres, Règlement de successions, Assurances, Collections, Administration etc.
49, rue Alexandre,
Téléphone 1355

Dr Roch Hébert
SPECIALISTE
Maladies des Yeux, des Oreilles, de la Gorge et du Nez
Bureau et hôpital privé
31a Des Forges. Tél. 1425
HEURES DE BUREAU
9 à 12 a.m., 1 à 5 et 7 à 8 p.m.
Dispensaire Gratuit
Les mercredi et vendredi de 7 à 9 hres p.m.

Avocat
Téléphone: 1065
Rosaire Marcotte
B.A., B.C.L.
17, rue Alexandre
Les Trois-Rivières

Avocat
Tél. 1059
Jean-Marie Bureau
Avocat et Procureur
Chambre 23, Edifice de la Banque du Commerce, Les Trois-Rivières.
Bureau à Ste-Anne-de-la-Pérade chez M. D. Lavolette, le 1er et le 3e samedi de chaque mois.

DENTISTE
Tél. 882-F
Heures de bureau: de 8.30 hres a. m. à midi de 1 hre à 5 hres P. M. de 7 hres à 8 hres du soir Excepté Mardi et Jeudi soir
Dr J.-B. DORVAL
Chirurgien-Dentiste
579, RUE NOTRE-DAME, Cap-de-la-Madeleine.
Bureau à Batiscan chez Mlle Juliette Carignan, le mardi et jeudi soir à 7 hres.

Château De Blois
153, Av. Lavolette
250 Chambres avec bain ou eau courante
Deux salles à manger Grill Room Cuisine excellente Repas servis de 6 a.m. à minuit Prix Modérés

Assurances Générales
A. J. Gouin & Cie
Feu, Vie, Accidents, Maladies, Responsabilité des Patrons, Eris de Glaces, Auto, Voitures, Golf, Pluie.
Bureau établi depuis plus de 20 ans.
TÉL. 114, 4, Du Platoy

CARTES PROFESSIONNELLES

Médecin
Tél. 1830
Dr J. D. F. Paquin
Médecine Générale
Spécialité: Accouchements
Traitements spéciaux pour les enfants.
Consultations régulières: De 2 à 4 et de 7 à 8 et sur rendez-vous.
81, rue Bonaventure, Les Trois-Rivières.

Médecin
Dr J. A. Rousseau
Directeur du Dispensaire Antivénérien.
Bureau privé de 10 a.m. à 4 p.m. et 7 p.m. à 8 1/2
Maladies des voies urinaires " femmes " de la peau
Tél. 119 28 rue Royale

Avocats
Paul Martel Robert Trudel
Martel & Trudel
Avocats
20, l'Anaventure, Tél. 61
Trois-Rivières.

Contracteur
TEL. 468W 468J
Anselme Dubé Ltée
Eglises, Presbytères, Ecoles, Résidences, Réparations. Bois de toutes sortes. Portes, Chassis, Etc.
Rue Bellefeuille, Les Trois-Rivières.

Médecin
Dr Auguste Panneton
Spécialiste pour maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
Consultations: 1.30 hre à 4.30 hres tous les après-midi.
Le soir: Lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 8 et sur rendez-vous.
Tél. Bell 526
65a, Avenue Lavolette

Avocat
Tél. 1239-J
Joseph Barnard
Avocat
3 rue Hart. Tél. 640
Résidence: 108 rue Des Forges

Chirurgien-Dentiste
Tél. Bureau: 658
" Résidence: 337
Dr J. H. BELAND
Extraction, des dents sans douleur
Traitement de la Pyorrhée par la Vacci-nologie. Travaux dentaires exécutés avec soin et promptement.
Heures de Bureau: De 8 a.m. à 5 p.m. Le soir de 8 à 9
Bureaux: 26a, Des Forges

MEDECIN
Tél. 678
Dr Maurice Caron
ex-élève des Hôpitaux de Paris
Spécialité: Chirurgie Générale
Maladies des Femmes, Maladies des Voies Urinaires
Traitements Electriques
Consultations: de 10 à 12—de 2.30 et de 7 à 8.30 p.m.
6, rue Ste-Julie.

Avocats
Tél. 930 Casier Postal 310
Edifice Power, Trois-Rivières
Jacques Bureau, C. R. Philippe Bigné, C. R. Georges Gouin, B. A.
Bureau, Bigné & Gouin
Avocats
4, Des Forges, Les Trois-Rivières

Plomberie et Chauffage
Tél. 297
Germain & Frère
Entrepreneurs-Plombiers
Système à Eau Chaude, à Air Chaud, à la vapeur
Prix avantageux
No 37, rue St-Antoine, Les Trois-Rivières.

Médecin
Dr A.-J. Aubin
Médecine Interne, Maladies Chroniques, Diagnostic.
Tél. 1143j 179, Lavolette

Notaire
Tél. 415
J. A. Villeneuve
Notaire
Auteur de l'Étude Mercier et Villeneuve.
Argent à prêter. Examen de titres. Règlement de Successions. Difficultés Commerciales. Collection, etc.
35, rue Hart, Trois-Rivières
Edifice de la Banque Canadienne Nationale.

Chiropracticien
Dr A.-E. HUNT KING
Chiropracticien diplômé
Trois-Rivières
32, Ste-Julie" Tél. 1913
Shawinigan Falls
32, 5me Rue Tél. 725
Grand'Mère
Hôtel Frontenac Tél. 33

Médecin
Dr ALEX. ACHPISSE
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris. Licencié du Conseil Médical du Canada et du Conseil Médical de l'Empire Britannique.
Spécialité: Chirurgie générale Maladies des Voies Urinaires, Maladies des Femmes.
Consultations: de 11 à 12 a.m., de 2.30 p.m. et de 7 à 8.30 p.m. les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
22, rue Des Forges, Tél. 469
Les autres jours, 249, rue Sherbrooke Est, Montréal
Tél. Lancaster 3095

Notaire
Casier Postal 556 Tél. 235
J.A. Lemire, LL.L.
Notaire
Cessionnaire des grefes des notaires P. O. Guillet et P. L. Hubert. Placements sur hypothèques et déclarations Administration générale.
40, Alexandre, (Coin Hart) Les Trois-Rivières

Avocat
Bureau, Tél. 674
Le soir 1352 r. 2
L-EMILE FORTIN
AVOCAT
148a Notre-Dame, Trois-Rivières.
Bureau le soir
Au Cap-de-la-Madeleine.

Avocat
Téléphone 129
Roger Bisson
Avocat
142, rue Notre-Dame
Les Trois-Rivières.

Notaire
Téléphone: Bureau 1158
Résidence 988
J. U. GREGOIRE
Notaire
Argent à prêter, Examens de Titres, Assurances, Collections, etc.
26a, Des Forges, Les Trois-Rivières.
Bureau à St-Maurice, du Samedi au Lundi midi, Prochain à venir

Remèdes des Familles
La Médecine Indienne Enrg.
4, rue Richard
2e plancher à droite
Les Trois-Rivières
Téléphone: 2298w

Avocats
Robichon & Méthol
Avocats
Bureau:
Edifice Banque d'Hochelega.
Trois-Rivières

Notaire
Casier Postal 554
Téléphone 421
A. LEBRUN
Notaire,
C.C.S. Cessionnaire du Greffier P. Désilets.
Argent à prêter, règlement de succession, examen de titres, collections, etc.
23, rue Bonaventure, Trois-Rivières, P. Q.

Médecin
Tél. 1526
Docteur R. Dugré
Des Hôpitaux de Paris, Lyon, New-York
Chirurgien à l'Hôpital Saint-Joseph
SPECIALITES:
Chirurgie des organes génito-urinaires, du système osseux et du tube digestif.
CONSULTATIONS:
Au bureau: 2 à 4 et 7 à 8 hres p. m.
A domicile: sur rendez-vous.
56, Ave Lavolette.

Avocats
Téléphone Bell 1000
DUPLESSIS, LANGLOIS & LAMOTHE
Avocats
4, St-Joseph, Trois-Rivières

Notaire
Tél. Bureau 1881
" Rés. 1444-J
Victor Abran
Notaire
Argent à prêter, assurances, collection, etc.
34, Bonaventure, Les Trois-Rivières

Courtier
TEL. 456
Arthur Spénard
Courtier
Assurances Générales, Obligations Municipales et Sociales.
42--RUE ST-PIERRE--42
Trois-Rivières.

Avocat
Téléphone 358
Lucien Comeau
Avocat
19, rue Alexandre
Les Trois-Rivières
Bureau à Louiseville le samedi, chez M. le Dr L. Gélinas, rue St-Laurent.

Notaires
J. A. Trudel, J. E. Guillet
Trudel & Guillet
Notaires
Argent à prêter, Règlements de faillites et de successions. Examens de titres, difficultés commerciales. Collection, etc.
Bureau: 36 rue Alexandre
Tél. Bell 491, Trois-Rivières

Architecte
U.-J. Asselin, Ernest L. Denoncourt
Asselin & Denoncourt
Architectes
Tél. Bell 963, 42, Alexandre
Les Trois-Rivières

Avocat
Tél. 233
Chas Bourgeois
B. A. LL. M.
Avocat
26, rue St-Joseph, 26

Architecte
Jules Caron
Architecte
Tél. 720, 21 rue St-Joseph
Les Trois-Rivières

Téléphone Bureau: 569
Rés dence: 126
Dr Edmond Buisson
Chirurgien-Dentiste
20 rue Des Forges
Spécialité: Extraction sans douleur, avec la fameuse méthode du Dr Fournier. Ouvrage en or et en porcelaine.

VIOLON, ORGUE, PIANO
Le professeur J.-F. Paradis a repris ses leçons régulières à sa maison privée. Comme les années passées des cours spéciaux de violon, orgue et piano seront donnés aux élèves qui désireront passer des examens à l'Académie de Musique de Québec.
40 Ave Lavolette Tél. 194

"Il est Différent"
voilà ce que l'on dit du
NOVORO
Du DR. PIERRE
C'est un remède herbeux de mérite reconnu. Il a été en usage constant pendant cent ans, et a apporté le rayon de soleil de la santé à des milliers de familles.
ESSAYEZ LE UNE SEULE FOIS, quand votre digestion ne va pas, quand votre estomac fonctionne irrégulièrement, quand votre sommeil est agité, quand vous avez des douleurs dans le corps, quand vous vous sentez fatigué, etc.
Il ne peut être trouvé chez les droguistes. Il est fourni par des agents spéciaux, ou directement au laboratoire de
DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.
2501 Washington Blvd. Chicago, Illinois
(Délicieusement de tous droits au Canada.)

Tribune Ecclésiastique

ABRÈGE DE LITURGIE

(XXXIVe)

LA SAINTE MESSE (suite)

Reportons encore un moment nos regards sur l'autel. L'autel proprement dit, l'autel du Sacrifice, ce n'est pas cette pièce d'architecture, plus ou moins élégante, contre laquelle s'appuie la table de l'autel. — ce fond orné, qui entoure le Tabernacle et qui porte ordinairement de gracieux bas-reliefs, se nomme le "rétable". — L'autel, c'est la pierre sur laquelle le prêtre posera le Corps et le Sang de Notre-Seigneur. "Quelquefois cette pierre est grande et constituée, à elle seule, la table de l'autel;" on dit alors que l'autel est fixe, ne pouvant être changé de place. Ces grandes tables de pierre ou de marbre, reposent sur un support qui est censé ne faire qu'un avec elles, et le tout reçoit de l'évêque une seule et même consécration. Les autels fixes sont plutôt rares dans notre pays.

Dans la presque totalité de nos églises, nous avons des autels portatifs ou pierres sacrées. (Nous parlons toujours de l'autel du Sacrifice.) Cette pierre sacrée, de petite dimension, est simplement insérée à la table où elle est placée, elle peut en être ôtée à volonté et transportée ailleurs: c'est pourquoi, nous avons dit: autel portatif.

Fixe ou portatif, l'autel a droit à notre vénération, car il représente Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'apôtre St Paul appelle le Christ, la Pierre angulaire et fondamentale qui soutient tout l'édifice de la religion.

Maintenant que nous savons que la pierre de l'autel représente Jésus-Christ, nous saurons pourquoi le prêtre, à la messe, baise d'abord l'autel, chaque fois qu'il doit se retourner pour nous souhaiter la paix du Seigneur, en disant "Dominus vobiscum." Le prêtre baise l'autel comme pour puiser en Jésus-Christ la grâce qu'il désire nous transmettre par son salut.

La pierre de l'autel — image de Notre-Seigneur — a reçu de l'évêque une consécration solennelle. Quelle chose admirable que la cérémonie de la consécration d'un autel! Pour s'en faire une juste idée, il faut en avoir été le témoin. La pierre est ointe du saint chrême, la plus vénérable des huiles saintes. À chaque angle et au milieu de la pierre, on a creusé une croix. Ces cinq croix représentent les plaies de Notre-Seigneur. Dans chacune de ces croix, l'évêque enfonce un grain d'encens, en souvenir des aromates dont Joseph d'Arimathie embauma le corps du Sauveur. Puis, dans une cavité, nommée "sépulchre", l'évêque enfonce des reliques des saints — ces saints doivent être des martyrs — pour signifier l'union intime de Jésus-Christ avec ses membres glorifiés.

Dans cette circonstance, l'Église semble épuiser toutes les ressources

de sa sainte liturgie. Et cela pour nous inspirer une infinie vénération pour la Victime qui doit être immolée sur cet autel préparé avec tant de soins.

Dans les premiers siècles, il n'y avait qu'un autel dans chaque église. Ce seul autel suffisait, puisque la coutume était de ne célébrer qu'une seule messe: la messe de l'évêque à laquelle communiaient le clergé et les fidèles. Mais l'usage s'étant introduit de célébrer plusieurs messes dans la même église, le nombre des autels se multiplia. Pour distinguer l'autel principal des autels secondaires, on le nomma "maître autel", et on le plaça au milieu du sanctuaire.

Les Nappes qui recouvrent l'autel doivent être en fil de lin-toile. Pour la célébration du saint sacrifice, il faut trois nappes. La première, la nappe supérieure doit recouvrir tout le dessus de l'autel et retomber à chaque bout jusqu'à terre. Ces nappes doivent être bénites, nous l'avons déjà dit.

Elles nous rappellent le saire dont le corps du Sauveur fut enveloppé, après sa mort. Elles sont encore une garantie dans le cas où le précieux Sang viendrait à être répandu. Ainsi il serait absorbé par des linges bénits, avant de pénétrer jusqu'à la pierre.

A ces nappes de fin lin, on peut, sur le devant, ajouter des dentelles, qui "courn" autour de l'autel et forment comme un diadème entourant le front de Notre-Seigneur.

Filipo

Liturgie et Discipline

Exposition du Saint Sacrement pendant le Sacrifice.

Q. — Pourriez-vous nous citer l'acte de Rome qui interdit l'exposition du Saint Sacrement pendant le sacrifice?

R. — La S.C. des Rites a donné "in Marienopolitana, diei 17 apr. 1919" le décret suivant:

"Dans quelques églises et oratoires publiques ou semi-publiques où le Saint Sacrement est légitimement conservé, l'usage s'est introduit de célébrer des messes chantées ou récitées à un autel où le Saint Sacrement est solennellement exposé et à administrer la Sainte Communion aux fidèles chrétiens à ce même autel pendant ou en dehors de la messe. Aussi l'Archevêque a demandé: "Si cet usage peut être permis ou toléré?"

El l'on répondit: "Pour le premier point (messe devant le Saint Sacrement exposé) *profratum usum non licere sine necessitate, vel gravi causa, vel de speciali indulto, cet usage n'est pas permis sauf quand il y a nécessité, qu'il y a un motif grave ou qu'on a un indult spécial.*"

"Pour le second point, *negative, juxta decretum No 3448 Societatis Jesu 11 mai 1878, ad I., cet usage est défendu d'après le décret no 3448 du 11 mai 1878.*"

Monsieur le Chanoine Callewaert explique à ce sujet dans les *Collations Brugenses* de juillet-août 1922 que pendant les 12 premiers siècles chrétiens, on ignorait l'usage de l'exposition publique du Saint Sacrement. Au XIIIe siècle, on éleva l'hostie et le calice immédiatement après la consécration, puis on porta le Saint Sacrement en procession dans les monstrances à la Fête-Dieu qu'on venait d'introduire dans le Cycle. On garda la Sainte Hostie dans des vases en verre et on l'exposa durant quelque temps pendant les fonctions publiques.

En Allemagne et dans nos régions, au XVIe et au XVIIe siècles, cette exposition se fit pendant la messe. Le Cérémonial des Evêques n'était pas favorable à cet usage. Au liv. XII, 9, il dit: "Il convient qu'à l'autel où le Saint Sacrement est exposé on ne célèbre pas la Sainte Messe, comme on l'observait autrefois."

La Sacrée Congrégation n'admettait d'exception qu'en cas de nécessité ou si l'on avait un indult spécial. Le 9 août 1670 (in *Bonon. n. 1406*) elle déclare: "il n'est pas permis de célébrer de messes à l'autel où le Saint Sacrement est exposé, surtout lorsqu'il y a d'autres autels où l'on peut célébrer."

L'année suivante, le 13 juin 1671 (D. 1421, 5 in *Angelopolitana*) elle déclare: "On ne doit pas célébrer la Messe à l'autel où est exposé le Saint Sacrement, sinon pour

le remettre dans le tabernacle. Et s'il y a nécessité qu'on le fasse, on doit bénir le peuple à la façon habituelle et non pas avec le Saint Sacrement."

En 1731, l'instruction de Clément XI pour l'exposition du Saint Sacrement aux Quarante Heures, dit qu'on ne peut célébrer que la messe solennelle devant le Saint Sacrement exposé le premier jour pour l'exposer, le troisième jour pour le déposer dans le tabernacle et que le jour intermédiaire on doit chanter la messe votive à un autre autel que celui de l'exposition ou que celui où se trouve le Saint Sacrement dans le Tabernacle.

Le 11 mars 1837 no 2767, la Sacrée Congrégation déclara que la célébration devant le Saint Sacrement exposé était "un abus qu'il fallait éliminer" et le 13 sept. 1879, no 3505, 1, elle dit qu'un cérémonial "à très bien fait" en ordonnant que la célébration de la messe et la distribution de la Sainte Communion se fassent à un autre autel que celui où était exposé le Saint Sacrement.

Il y a toutefois des exceptions qui furent admises, notamment celle que le récent Droit Canon no 1274, par. 1, décrit de cette façon: "L'exposition publique ou avec l'ostensoir peut être faite à la Messe solennelle et aux Vêpres de la Fête-Dieu et de son Octave."

Cet usage est venu de ce fait que, d'après le Cérémonial des Evêques (II, XXXIII, 17), on avait l'habitude de réciter pendant cette octave les Vêpres et l'Office divin du Saint Sacrement devant le Saint Sacrement. Et comme l'office se rattache à la Messe, les auteurs appliquèrent ces paroles à la Messe elle-même.

La Sacrée Congrégation toléra un peu à la fois ou bien implicitement ou parfois même explicitement par plusieurs décrets particuliers la célébration devant le Saint Sacrement exposé moins solennellement (D. D. 2390, 4, 5; 2417, 3; 2427, 10; 2509; 3599; 3124, 2; 3728, 2).

Le 11 juin 1904, elle admit même l'usage de célébrer aux fêtes principales "la simple Messe devant le Saint Sacrement exposé publiquement dans l'ostensoir afin de donner une plus grande solennité, mais à condition que cela se fasse chaque fois avec l'autorisation de l'évêque."

Mais dans la Collection authentique ce décret fut supprimé et le 17 avril 1919, la Sacrée Congrégation donna le décret que nous avons vu en commençant et qui est la confirmation du décret donné le 11 mai 1878 à un doute que lui proposait la Société de Jésus (no 3448, 1): "Que faut-il penser de cet usage de plus en plus répandu de célébrer la Sainte Messe devant le Saint Sacrement exposé dans des églises où il ne y a que pas d'autres autels: de même que de distribuer la Sainte Communion à ces mêmes messes, ou, en dehors de la Messe, à ce même autel?"

Réponse: Pour la première partie (célébration de la Messe) non licere sine necessitate, vel gravi causa, vel ex speciali indulto; pour la deuxième partie (distribution de la Sainte Communion): *negative*."

L'exposition du Saint Sacrement est une solennité qui a pour but de nous faire honorer Notre-Seigneur déjà présent dans l'Eucharistie. C'est à cela que convergent les rites de l'adoration du Saint Sacrement, les lumières, les chants et les prières.

La Sainte Messe d'autre part est un acte du culte tout à fait différent. C'est le Sacrifice qui est l'acte du culte par excellence et où tous les rites convergent à l'oblation et à l'immolation mystique de la divine Victime ainsi qu'à sa manducation pour les fidèles.

Qui ne voit dès lors l'antinomie qui existe à unir ces deux rites? Comment l'attention des fidèles portée tout entière à l'adoration du Saint Sacrement pourra-t-elle s'occuper de s'unir au prêtre comme il convient pour prendre une part active au très auguste Sacrifice qu'il célèbre?

Et pour la Sainte Communion (que le S. C. util: de Treato souhâte que l'on fasse chaque fois qu'on assiste au Saint Sacrifice) comment pourrait-elle se faire sans détourner l'attention des fidèles du Saint Sacrement exposé? Si le Cérémonial des Evêques dit que le Saint Sacrement ne doit pas être dans le tabernacle d'un autel où l'évêque célèbre solennellement "afin que les rites et l'ordre des cérémonies qui doivent être gardés à ces messes ne soient pas troublés"

QUAND LE BON DIEU VIENT A LA MAISON

Quand le bon Dieu vient à la maison, c'est qu'il y a un malade, un mourant peut-être.

Et il vient pour consoler, pour donner les seules consolations qui réconfortent le cœur du catholique, alors que ni les médecins, ni les parents, ni les amis ne peuvent plus espérer.

Il vient comme un Ami, lui le Créateur, le bon Dieu.

Recevez-le donc poliment. Il n'est pas exigeant. Mais il y a des manières qui font saigner son Cœur.

Ne restez pas à table, mangeant et causant, pendant que le prêtre communique le malade.

Ne laissez pas les enfants s'amuser et rire, comme si personne n'était entré.

Ces matins-là, hâtez-vous de vous lever, de vous habiller.

Il n'est pas convenable de rester couché, si l'on est en bonne santé, quand le bon Dieu vient chez nous.

Il n'est pas convenable de le recevoir en robe de chambre ou à moitié habillé.

Il n'est pas convenable de le faire passer en face de chambres en désordre. Fermez au moins les portes si vous n'avez eu le temps de faire les lits. Sans doute, il est des circonstances où il est pratiquement impossible de faire tout cela. Mais faisons au moins notre possible pour être polis.

Je me rappelle toujours avec édification la foi et la piété d'une famille de douze enfants où j'allais porter le bon Dieu chaque semaine.

Le père m'attendait à la porte. La plupart du temps je n'avais pas à sonner. Puis il me précédait avec un cerje jusqu'à la chambre du malade. Dans le passage tous les enfants s'agenouillaient. La maman se tenait auprès du lit du malade. Les jours de confession, elle se retirait discrètement.

Voilà ce que fait faire l'esprit de foi.

Quand le bon Dieu vient à la maison, préparons bien les choses suivantes:

1o Une table recouverte autant que possible d'une toile blanche.

2o Sur la table, un crucifix, deux bougies, un petit vase d'eau bénite, un verre d'eau, pour que le prêtre se purifie les doigts. Cette eau doit être donnée au malade ou jetée au feu.

3o Un linge de toile dont le malade se sert comme de la nappe de communion.

4o Ayez un autre verre d'eau que vous pourrez donner immédiatement au malade, s'il ne peut avaler sans boire.

5o Quand le prêtre doit donner l'Extrême-Onction, il faut préparer six ou sept morceaux de ouate avec un morceau de pain. Tout cela est jeté au feu après la cérémonie.

Enfin, dernier conseil.

Souvent le malade n'a pas besoin d'aller à confesse, mais il aimerait à dire un mot au prêtre, soit pour recevoir un conseil, soit pour élucider un doute, pour demander un encouragement. Si la famille ne s'éloigne pas d'elle-même, il ne demandera pas de rester seul avec le prêtre. Cela souvent le gênerait. Pensez donc à vous esquivier, à laisser le prêtre seul avec le malade quelques instants. Il est facile de sortir un peu, même sans fermer la porte. Et c'est là une délicatesse qu'il faut avoir aussi quand le prêtre vient visiter son malade pendant le jour. Les mamans au chevet de leurs enfants sont peut-être celles qui sont le plus portées à oublier ce point. Il y a des choses que les enfants ne disent qu'au prêtre et dans le secret.

Il arrive par exemple que quelcun n'aurait pas reçu l'Extrême-Onction en présence de sa mère, de peur de l'énerver, de lui faire de la peine. Des enfants qui vont mourir ont de ces attentions. Se sentant mourir, ils n'en parlent jamais aux parents; mais cela leur ferait du bien d'en dire un mot au prêtre. Procurez-leur cette consolation.

Conclusion—On croit avoir tout dit quand on parle du bonheur perdu: on oublie que le devoir reste.—J. Simon.

(I. XII, 8) à combien plus forte raison ne doit-on pas célébrer le Saint Sacrifice et distribuer la Sainte Communion devant le Saint Sacrement exposé?

N'y a-t-il pas au reste une sorte de conflit entre la nature de ces deux rites dont l'un nous fait adorer le Christ présent dès le commencement de la Messe et dont l'autre prépare à sa venue comme victime à la consécration et comme nourriture à la Communion.

Il vaut donc mieux favoriser la règle que les exceptions, augmenter l'estime pour le Saint Sacrifice et la Sainte Communion à la messe et tout en diminuant les expositions publiques du Saint Sacrement leur donner une plus grande solennité. (St. Ictin Péroissial L turque).

Est-elle bien sainte?

La religion protestante n'est pas une, nous l'avons déjà vu. Elle n'est pas sainte non plus.

Et comment le serait-elle avec les fondateurs qu'elle possède? Passons-les en revue, en nous basant sur l'histoire et sur leurs propres témoignages.

"Jamais, dit l'his:rien protestant Cobbett, jamais le monde ne vit, dans un même siècle, une collection de misérables tels que Luther, Calvin, Swingle, Henri VIII, etc... Le seul point de doctrine sur lequel ils étaient d'accord était l'inutilité des bonnes œuvres, et leur vie se fit à prouver combien ils étaient sincères dans ce principe."

Henri VIII, le doux réformateur de l'Angleterre, ce fin Barbe-Bleue, eut six femmes, à deux de quelques an moins il se couper la tête. Elizabeth, la reine vierge consumma l'œuvre de son père. "La même hache a pu couper la tête des maîtresses du père et des amants de la fille."

Swingle avoua publiquement, en présence de son évêque, que depuis de longues années, il cédait à de passionnelles honteuses.

Calvin, un témoignage du protestant Galilé, dressa l'étendard de l'intolérance la plus féroce. En deux ans, 1558 et 1559, il fit exécuter quatre cent quatorze jugements en matière criminelle...

Luther, moine apostat, vivant en concubinage avec une religieuse qu'il avait séduite, écrivit et publia nombre de choses malpropres et dans un moment de délire, il composa une prière qu'il termina par ces mots: "Bien boire et bien manger est le vrai moyen d'être heureux." Et l'on voudrait faire croire qu'une religion qui a de tels réformateurs serait sainte!

Voyons-les maintenant se juger entre eux:

"Quand je lis un livre de Luther, il me semble voir un porcneau immonde grogner en flairant par-ci par-là les fleurs d'un beau jardin; c'est avec la même impureté, la même ignorance de la théologie, la même inconvenance, que Luther parle de Dieu et des choses saintes." Signé: Swingle.

"Swingle s'imagina être un soleil pour éclairer le monde, mais il ne répand pas plus de lumière qu'un stercus in lucerna, du fumier dans une lampe! Il est satanisme, insanité, suratanité!" Signé: Luther.

"Calvin n'a jamais pu se former ni à la tempérance, ni à des habitudes honnêtes, ni à la véacité, il est demeuré enfoncé dans la boue." Signé: Le grand Théodore De Bèze.

"Qui se s'étonnera de l'incroyable impudence du grand Théodore de Bèze, de ce moine, dont la vie sale et infâme est connue de toute la France, par ses épigrammes plus que cyniques? Et néanmoins, vous diriez, à l'entendre, que c'est quelque saint homme, un autre Job ou un nouveau anachorète du désert, voire plus grand que saint Jean et saint Paul, tant il trompette parlo il son exil, ses labeurs, sa pureté et l'admirable sainteté de sa vie."

Conclusion: "En vérité, nous sommes des gaux." Signé: Luther. C'est ainsi qu'il résumait tous ces témoignages, quelques instants, avant d'être frappé d'apoplexie.

Mais, dira votre ami, prenez-vous tous les protestants pour des criminels et des débauchés?

Oh! non, il s'est rencontré, il se rencontre encore des protestants honnêtes; j'ou-tant, il faut le dire, ce qui leur reste de vertu n'est pas le fait du protestantisme, mais du catholicisme qui circule en eux comme insensiblement. "Appartenant à l'âme de l'Eglise, tout ce que ces gens de bien ont de foi et de vertu n'est ni plus ni moins que du catholicisme; ce sont des catholiques qui s'ignorent, et l'Eglise les

reconnait pour ses enfants. Ils sont bons chrétiens non point parce qu'ils sont protestants, mais qu'ils s'exprime Mgr de Ségur, dans ses *Causeries sur le protestantisme d'aujourd'hui*.

C'est un fait notoire, quand un protestant devient trop bon, il abandonne sa religion pour passer au catholicisme.

Un jour, un ministre protestant reprochait vivement, quoique poliment, à un prêtre des Missions de France, nos conquêtes récentes dans les rangs du protestantisme. Mais, lui dit le missionnaire en souiant: "Vous en faites autant de votre côté. — Ah! quelle différence! s'écria naïvement le pasteur, vous nous cédez vos rebuts et vous nous prenez la crème."

Et nous pouvons illustrer cette affirmation par des milliers d'exemples. Preuve: le Mouvement d'Oxford. Henri VIII et Elizabeth avaient cru détruire pour jamais le catholicisme; ils se trompèrent. "Le courant catholique, dit Thureau-Dangin, devenu faible et moins visible, n'était pas entièrement tari; on en dit d'un petit filet d'eau qui continuait à couler sous des débris accumulés; c'est ce filet qu'on retrouve en 1820 à Oxford." C'est ce Mouvement qui a déclenché le retour de l'Angleterre au catholicisme. Citons quelques convertis, les plus célèbres: Newman, Manning, P. Faber, Lord Spencer, Chesterton.

Le courant des conversions s'accroît tous les jours.

N'est-ce pas que ces considérations peuvent faire réfléchir un homme sérieux?

Ne Souffrez Pas
Avez-vous souffert de cette science sur la cause des maladies?
Dr. CHAR. R. MFKAY
148 Notre-Dame
Tél. 2189

LAIT, CREME ET BEURRE

Que vous demandiez l'un ou l'autre de nos produits, vous êtes assurés d'avoir ce qu'il y a de plus pur, de plus agréable au goût, et de plus nutritif.

Crème à la glace "Excelsior" en briquettes, à la mesure, etc.

Lait e: Beurre pasteurisés.

Service à domicile ou téléphone 308.

La Crémierie des Trois-Rivières Ltée

92, RUE PLAISANTE. LES TROIS-RIVIÈRES

EN PRÉPARATION

Notre véritable vente à UN SOU. Voyez notre annonce mardi prochain.

LA PHARMACIE WILLIAMS

22 rue Hart. Téléphone No 1 Seul Agent pour les remèdes **Rexall** et Chocolats "Billie Burke"

LIVRES DESIRES

Nous donnons ici une liste d'ouvrages canadiens que nous tiendrons d'une façon spéciale à posséder. Ceux qui les ont en mains et qui seraient disposés à s'en séparer pourront se mettre en communication avec l'abbé Albert Tessier du Séminaire et lui faire leurs conditions:

- ORIGINAUX ET DETRAQUES, de Louis Fréchette.
- MARIA CHAPDELAINE, par Louis Hémon, édition canadienne illustrée de dessins de Suzor Côté
- JEAN TALON, par Thomas Chapais.
- DEUX VOYAGES SUR LE ST-AURICE, par l'abbé M. Caron.
- POUR LA PATRIE, par Tardivel.
- ANNALES TRIFLUVIENNES, par Benjamin Sulte.
- HISTOIRE DES TROIS-RIVIERES, par Benjamin Sulte.

Les Annales de la Propagation de la Foi; édition intitulée: "Rapport sur les Missions du diocèse de Québec," et en général tous les ouvrages publiés à Québec ou à Montréal, et antérieurs à 1900.

Le Missel Idéal

La Maison Mame vient de lancer un "OFFICE LITURGIQUE DE CHAQUE JOUR" qui obtient actuellement un énorme succès. Aucun ouvrage ne répond mieux que celui-ci aux désirs du fidèle qui désire suivre d'aussi près que possible les prières et les cérémonies de la messe quotidienne.

COMPLET PRATIQUE PORTATIF ARTISTIQUE

NOUS AVONS EN MAINS L'ÉDITION SUR PAPIER INDIEN, RELIÉE CHAGRIN NOIR PREMIER CHOIX, TRANCHE DORÉE, 1700 PAGES... \$2.75

Pas de meilleur livre de piété à donner à l'écolier ou au Séminariste au début de l'année scolaire.

Librairie d'Action Française, Ltée 1735, RUE ST-DENIS, MONTRÉAL

Le plus fort Le moins cher

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED
PORTLAND CEMENT
CANADA CEMENT
MONTREAL

HENRI NOBERT
Limitée
Marchands de Fer, Peinture, Vitres, Etc.
Matériaux de Construction
38, DES FORGES
Tél. 401 Tél. 402
LES TROIS-RIVIERES.
Prix spéciaux pour Poêles Électriques, Fournaies, Etc., Etc.

Bray - Caron - Dubé,
LIMITÉE
Édifice Banque Provinciale
155, rue Notre-Dame,
Les Trois-Rivières

Obligations municipales, Scolaires, institutions religieuses, utilités publiques, fabriques, etc.

Intérêt rapportant de 5% à 7%.

J.-A. RUSSELL
J.-E. MEUNIER,
Gérant.

PAGE DE SHAWINIGAN ET DE GRAND'MERE

Courriers de Grand'Mère

Election chez les Chevaliers de Colomb

Les Chevaliers de Colomb de notre ville ont précédé récemment à l'élection de leurs officiers pour l'année 1926-27. Presque tous les anciens officiers furent réélus à l'unanimité.

Au Conseil Municipal

Une importante assemblée de nos édiles du conseil a été tenue récemment sous la présidence de M. le Maire Ed. Guibord et à laquelle assistaient MM. les échevins Georges Troilard, Arthur Surprenant et L.-W. Ricard.

Le conseil a adopté le Règlement No 251 révoquant tous autres règlements antérieurs concernant les cotisations et les taxes et licences, conformément à l'opinion légale des aviseurs de la Corporation.

Le secrétaire donne lecture du rapport des auditeurs pour l'année fiscale écoulée le 31 juillet 1926 et qui fait voir un surplus de \$8,538.28.

Nous donnerons un détail de nos opérations municipales durant l'année écoulée dans un prochain courrier.

Le conseil décide d'accorder à titre gratuit, aux membres de la Garde d'Honneur de notre ville l'usage de la salle de l'hôtel de ville pour l'organisation de parties de cartes, soirées, etc.

Le conseil prend en considération la réclamation de M. Arby Lemay pour dommages causés à son terrain situé à Ste-Flore-est, par la conduite principale de l'aqueduc.

Nos édiles ont décidé de lancer une invitation toute spéciale à M. Oscar Morin, sous-ministre des affaires municipales de la Province pour venir donner, en notre ville, une conférence sur les questions municipales en général.

Le conseil décide d'envoyer une délégation qui sera choisie par M. le Maire, afin de rencontrer le député de Champlain au fédéral, M. Art. L. Desaulniers au sujet de la question de la navigation sur le St-Maurice entre Grand'Mère et La Tuque et au sujet de sondages dans la rivière St-Maurice pour la construction projetée du pont.

La clinique à 2 hrs p.m.

A l'avenir, au lieu de trois heures de l'après-midi, la clinique infantile sera tenue à deux heures le mercredi de chaque semaine.

Ils en font l'inauguration

Les autorités du Théâtre National ont fait lundi soir dernier l'inauguration de leur bâtisse considérablement améliorée. Ce théâtre a subi depuis quelques mois une transformation toute moderne qui en fait un des plus beaux édifices de notre ville.

Prolongation de la rue St-Jacques.

Il est fortement rumored que nos autorités municipales décideront d'ici quelques semaines de faire ouvrir à la circulation cette partie de la rue St-Jacques qui est bloquée entre les limites de notre ville et la municipalité de Ste-Flore-est.

La Garde d'Honneur en voyage

Les membres de la Garde d'Honneur de notre ville sont allés faire un pèlerinage à la Tour des Martyrs à St-Célestin de Nicolet, dernièrement. De passage dans cette

paroisse ils ont assisté à la messe, en grande tenue, puis après la messe sont allés saluer et présenter les armes aux autorités religieuses et civiles.

Une excursion à St-Jérôme

Une grande excursion a laissé notre ville à destination de St-Jérôme, dimanche dernier, dans le but de permettre à nos concitoyens d'assister au grand spectacle de "La Passion". Un bon nombre de nos gens ont fait le voyage, et sont revenus enthousiasmés de l'interprétation de ce beau spectacle.

Des nemrods de nom...et de marque.

Trois amateurs de chasse de notre ville M. Wilfrid Grondin et son fils Robert, ainsi que M. Téles. Laing ont fait récemment dans les forêts du nord du St-Maurice une excursion de chasse à l'original d'une semaine. Nos trois nemrods sont revenus, il va sans dire, avec un magnifique trophée, fruit de leur voyage.

Va-et-vient

M. et Mme J.-P. Emile Dessureault et leurs enfants Paul-Emile et Madeleine sont revenus d'une vacance de quinze jours à East Providence, Fall River, etc.

Mlle Evangéline Laperrière, de St-Boniface est en visite pour quelques jours chez Mmes Anna et Alphonsine Laperrière.

M. et Mme F. Lafond et leurs enfants, de Morinville, Sask. passent quelques semaines en visite chez M. Albert Lafond.

M. Johnny Boivin, de St-Georges de Champlain est de retour d'une promenade de trois mois dans le bas de Québec et la région du Lac St-Jean.

M. et Mme Oscar Pronovost de Garneau Jct., passent une vacance d'une quinzaine de jours à visiter New-York, Atlantic City, Philadelphia et Washington.

Mlle Evangéline Fortin est revenue d'une vacance de trois semaines chez des parents à La Tuque.

Mme Eugène Allard et ses enfants, de Jonquières ont passé un mois en visite chez des parents et amies de cette ville.

M. et Mme Donat Vincent sont en visite pour quelques semaines dans l'est des Etats-Unis.

LA CORPORATION MUNICIPALE DE GRAND'MERE ACCUSE UN SURPLUS DE \$8,538.28 POUR L'ANNEE FISCALE ECOULEE 1925-26.

Grâce à une administration honnête et économique nos finances mu-

nicipales pour l'année fiscale 1925-1926 qui vient de se terminer, et d'après le rapport d'audition des livres de la Corporation faite par la firme Larue & Trudel, nos finances municipales accusent cette année un surplus de \$8,538.28.

Le Gérant de la Cité M. J.-A. Bernier, aidé du personnel de l'hôtel de ville, et nos édiles du conseil par l'adoption d'une politique sage, sont redevables de ce beau résultat financier et nous sommes heureux de leur en donner crédit.

Le rapport d'audition prouve que les Actifs permanents se sont augmentés de \$12,741.10 durant l'année par la construction d'une remise, d'un garage et de nouveaux égouts. La dette de la Electric Service Corporation pour la vente de l'Usine Electrique et des lignes de transmission a été réduite de \$4,999.92 représentant le versement annuel convenu.

La Cité ayant racheté \$9,100.00 de ses débetures, ce Passif qui, le 31 juillet 1925 se chiffrait à \$695,600.00 se trouve réduit à \$686,500.00.

L'item des emprunts permanents a été réduit de \$26,880.29. Le fonds d'amortissement s'est augmenté durant l'année de \$8,415.00. Les placements du fonds d'amortissement se chiffrent \$64,107.15 à la valeur des livres.

En terminant leur rapport les auditeurs font mention toute spéciale de la bonne tenue de nos livres municipaux.

Ce beau résultat de l'année qui vient de se terminer, a permis à nos administrateurs municipaux de baisser la taxe foncière pour l'année 1926-27 et nous met dans une situation pour faire des améliorations que l'on jugera convenables dans les différents départements.

Voici le détail des Actif et Passif au 31 juillet 1926:—

ACTIF

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Actifs Permanents, Immeubles et terrains, Aqueduc (ancienne installation), Aqueduc (nouvelle installation), Installation électrique, Carrière, Chemins, trottoirs, ponts, etc.

Comptes Recevables: Centre de l'usine et lignes de transmission électrique pour \$50,000.00, payable \$416.66 par mois.

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Total des Actifs Permanents, Actifs Courants, Service de la lumière électrique, Remouvellement de la conduite en bois, Lois des Logements ouvriers, Placements du fonds d'amortissement.

PASSIF

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Dette consolidée, Emprunts re: actifs permanents, Surplus Capital, Passif Courant: comptes payables, Intérêts accrus sur débetures, Dû au fonds d'amortissement.

Surplus du Compte Courant:

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Balance le 1er août 1925, Surplus des opérations de l'année fiscale terminée le 31 juillet 1926, Réserve pour le remouvellement de la conduite en bois, Lois des Logements ouvriers, Fonds d'amortissement.

Total de l'Actif: \$1,371,682.19

PASSIF

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Dette consolidée, Emprunts re: actifs permanents, Surplus Capital, Passif Courant: comptes payables, Intérêts accrus sur débetures, Dû au fonds d'amortissement.

Surplus du Compte Courant:

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Balance le 1er août 1925, Surplus des opérations de l'année fiscale terminée le 31 juillet 1926, Réserve pour le remouvellement de la conduite en bois, Lois des Logements ouvriers, Fonds d'amortissement.

Total du Passif: \$1,371,682.19

Bon sens.

On disait d'un évêque, devant Mgr Fournier, évêque de Nantes, que c'était un esprit médiocre.

—Médicre! répondit-il, on n'est jamais médiocre quand on a du bon sens.

Donner à l'esprit le pas sur le bon sens, c'est préférer le luxe au nécessaire.—S. Debay.

THETFORD MINES BLANCHIT LE SHAWINIGAN

Une assistance nombreuse et enthousiaste d'au-delà de 1,500 personnes a assisté ici, dimanche après-midi, à la deuxième rencontre entre le Thetford Mines et le club local de base-ball qui se disputait le championnat de la Ligue de base-ball de la cité et du district de Québec.

Les deux équipes ont joué une belle partie, cependant les Thetford Mines ont été supérieurs aux locaux; dès la première manche ils ont pris l'avantage sur ces derniers et l'ont conservé jusqu'à la fin.

Trask a lancé d'une façon admirable pour les visiteurs s'adressant au Shawinigan que deux hits espacés; de son côté, Guay accorda 11 "hits" à ses adversaires tout en retirant 9 hommes au bâton. Deux erreurs de Tremblay et une de Lottinville coûtèrent trois points.

SHAWINIGAN FALLS

Grand'Mère vainqueur du Shawinigan Bowling aux Petites quilles

Une première rencontre aux petites quilles a eu lieu, ces jours derniers, aux salles Salois, entre une équipe de Grand'Mère et les gars du Shawinigan Bowling.

Petit, de Grand'Mère, jona la plus forte partie simple, soit 135 et obtint le plus fort total avec 352. Bouchard du Shawinigan Bowling, le suivait de près avec une partie simple de 126 et un total de 341.

Grand'Mère

Table with 4 columns: Name, Score 1, Score 2, Total. Includes Petit L., Rivard D., Gariépy, Lampron E., Albert O.

Shawinigan Bowling

Table with 4 columns: Name, Score 1, Score 2, Total. Includes Pellerin, Bouchard, Carrier, Garnier R., Salois O.

Il est, paraît-il, fortement question de former une ligue de quilles pour le district dont feraient partie les équipes des Trois-Rivières, de Grand'Mère et de Shawinigan Falls.

Ceci serait certainement bien vu de tous nos fervents qui eussent d'ici qui se promettent une saison très active.

Funérailles de M. Napoléon Bronsard

En l'église de St-Pierre ont eu lieu ces jours derniers, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, les funérailles de M. Napoléon Bronsard, époux de Mme Florida Simon, décédé le 24 septembre à l'âge de 52 ans.

Le deuil était conduit par les fils du défunt: MM. Henri, Eddy, Alexandre et Roland Bronsard; ses beaux-frères: MM. Majorique, Alfred et Stéphane Simon et Gatien Dumoulin, qui étaient également porteurs, de même que M. Georges Thibault, neveu du défunt, et M. Arthur Ferland.

Dans le cortège, on remarquait: MM. A.-E. Guillemette, M.P.P., Oct. Houle, Jos. Leblanc, Jos. Drolet, H. Desaulniers, Arthur Lefebvre, Joseph Carrier, J.-A. Landry, Paul Héon, F.-X. Broutillette, Geo. Roy, Albert Chevalier, Armand Ménard, John Bourgeois.

SCIES SIMONDS

Leurs dents ont une dureté qui maintient la finesse du tranchant SOUS TOUS LES USAGES. BRONDES CANADA SAW CO LTD. MONTREAL, WINDSOR, ST-JEAN, N.B., TORONTO

Dr M.-A. Chandonnet, Dr A.-V. Therrien, Théo. Thibault, Roméo Dubé, A. Jolivet, J.-O. Joinville, J.-E. Lafrenière, Ed. Fleury, Jos. Tardif, J.-H. Boisvert, Eus. Bourgeois, W.-F. Lussier, L.-A. Leclerc, T. Parent, E. Pintal, Luc Bélanger, Rémi Lamothe, Nap. Lapointe, C. Aboud, Hervé Gosselin, Amédée Dufresne, Georges Beauneau, Alfred Thiffault, A. Pintal, J.-E. Prévoist, A. Lévesque, Alfred Trépanier, Anthime et Armand Jacques, Cyprien et Josaphat Lamothe, G. St-Cyr, A. Laurendeau, T. Lamothe, G. Bourassa, Wilson et Gilbert Dessureault, Alphée Boudreau, père, Alphée et Ludger Boudreau, Thos. Descôteaux, A. Gagné, etc.

M. le curé Emile Cloutier fit la levée du corps et chanta le service assisté de MM. les vicaires H. Matteau et Jos Desilets, comme diacre et sous-diacre.

La Chorale de St-Pierre, sous la direction de M. le notaire W.-A. Lamy, rendit la Messe de Requiem, de Perosi, et pour solistes: MM. Dr A.-V. Therrien, R. Bussière, A. Frégeau et W.-A. Lamy. Mlle R. Garneau, organiste de la paroisse, touchait l'orgue.

Dans l'assistance très nombreuse, on remarquait Mmes Rachel, Flore, Bernadette et Mariette Brousard, filles du défunt; Mmes Vve Léger Thiffault, Michel Souci, Stéphane et Majorique Simon, Lucien Lefebvre, J.-O. Joinville, William Frigon, Gatien Dumoulin, P. Bellevue, MM. et Mmes Nap. Poliquin, Art. Pronovost, C.-E. Lamirande, F.-X. Trudel, E. Cartier, Pierre Contu, Nap. Lapointe, G. Thiffault, L. Mayer, Alfred Bronsard (Ste-Flore), Mmes Philippe Levasseur, Arthur Ferland MM. et Mmes Fernando Dessureault, Urie Morais, Léopold Morais, F. St-Arnaud, David Deschamps (Grand'Mère), Wilbrod Lussier, Albert Chevalier, J.-N. Longval, Ouc-sime Côté, Hédge Ducharme, Alide Gagné, Léopold Lefebvre, Mme Joseph Lord, Mmes Antoinette et Cécile Dufresne, Rose Verville, Alice Ferland, Mme Vve O. Dufresne, Mmes Antoinette et Annette Deschamps, Lorette Blonin, Clara, Jeannette et Léa Saucier, Yvette et Jeanne Côté, Yvette Girard, Mmes R. St-Hilaire, Vve Ferd. Veillette, Mmes Doréat Lavallée, Jeannette Simon, Emma Lefebvre, Rita Gagné, Simonne Morais, Alice Bronsard (Grand'Mère), Blandine Lafontaine, Irène Normand, Véronique Trousseau, Yvonne Beaudry, Léa Desaulniers, Mmes A. Rheault, D. McNeil, Gédéon Verville, Louis Chevalier, W.-L. Thiffault, Mmes Antoinette Contu, Lucie Dupuis, Marguerite Belle-

maire, Alice, Ida et Lilliane Boudreau, Juliette Guertin, Bertha Longval, F. Bouchard, Bertha Lavallée, R. Landry, A. Saucier, les élèves de 7ème année et de 2ème année du Collège de l'Immaculée-Conception et leurs professeurs MM. Henri Simon, Thos. Descôteaux, H. Bergeron, L. Drolet, P. Weber, J. Carrier, etc.

M. Brousard était bien connu ici où il demeura depuis 27 ans et il jouissait de l'estime générale. Il laisse pour pleurer sa perte son épouse, née Florida Simon, quatre filles: Rachel, Flore, Bernadette et Mariette; quatre fils: Henri, Edmé, Alexandre et Roland, et deux sœurs: Mmes Vve L. Thiffault, et Michel Souci, de Bristol, Conn.

La famille si douloureusement éprouvée, nous présentons nos sincères condoléances.

Bouquets spirituels:—Les frères du Collège de l'Immaculée-Conception, les élèves de 7ème année du collège de l'Immaculée-Conception; les familles Bronsard; Gatien Dumoulin, Napoléon Longval, Gédéon Verville, J.-E. Michaud Lucien Lefebvre, Alfred Bronsard (Grand'Mère), Gédéon Descôteaux, Arthur Ferland; MM. Stanley Bourgeois et T. Mullen, du Collège Loyola, Montréal; Armand Marinneau, Québec; Emile Ferland, Séminaire de Joliette; Mlle Laura Dugré, Mme Vve Ferd. Veillette, Mlle Yvonne Beaudry, M. Jos Bellemare, famille C.-E. Lamirande, MM. Henri et Eddie Bronsard, Stéphane Simon, Anthime Jacques, Johnny Thibault.

Offrande de messes par MM. Lamothe et Trépanier.

Télégrammes: M. et Mme Michel Souci, de Bristol, Conn.; famille Bouliane, St-Gabriel de Brandon.

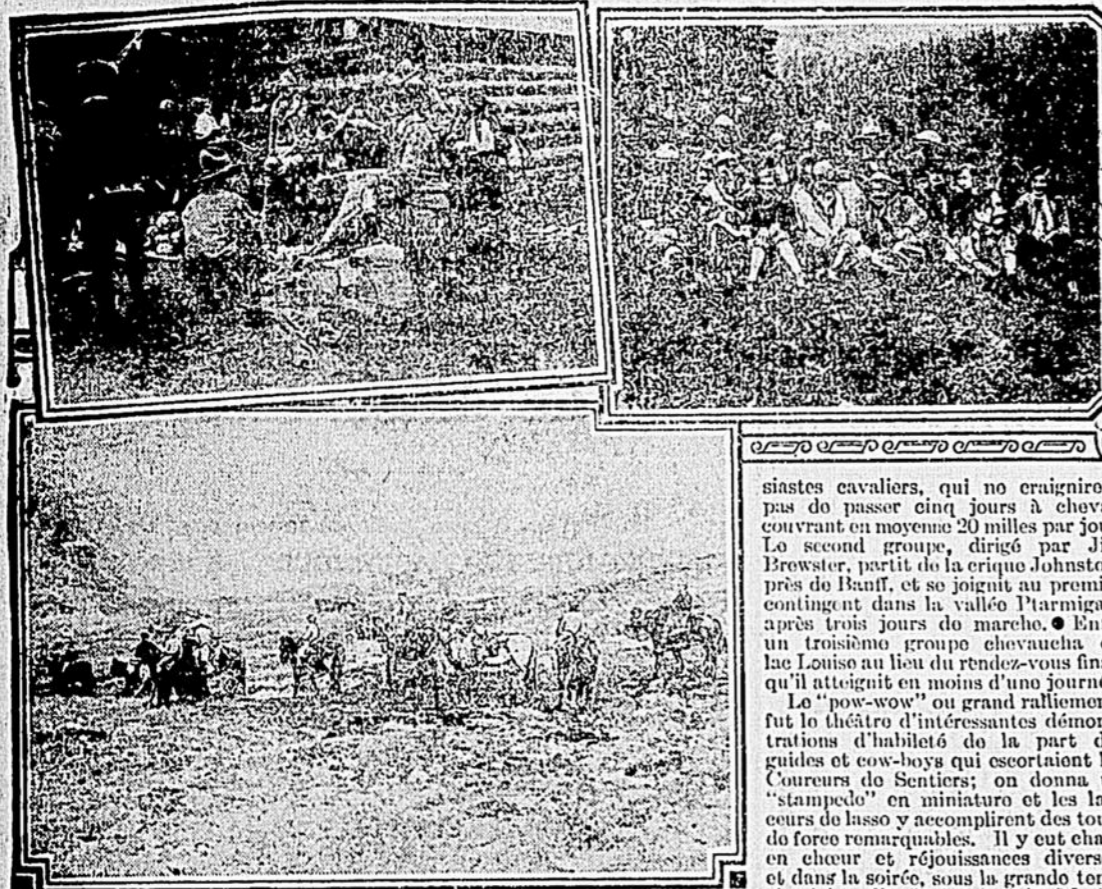
En cour de Magistrat

Un individu de St-Marc a comparu, jeudi après-midi, devant Son Honneur le Magistrat F.-X. Lacoursière pour répondre à une accusation d'assaut grave. L'inculpé plaide coupable mais non sans faire remarquer à la cour qu'il y avait eu provocation de la part du plaignant, et en conséquence le tribunal le condamna à \$5.00 d'amende et les frais.

Une plainte de la Commission des Liqueurs de Québec contre un paroissien de Ste-Thécle qui était accusé d'avoir vendu illégalement des liquides alcooliques, a été renvoyée sans frais. Plusieurs témoins ont été entendus dans cette cause, mais tous ont déclaré qu'ils n'avaient absolument rien payé pour la bière qui leur avait été servie par le défendeur.

LES COUREURS DE SENTIERS DES ROCHEUSES

Leur dernière randonnée a remporté un grand succès



son retour, ces jours derniers, de l'Ouest Canadien où il a pris part à l'excursion annuelle des Coureurs de Sentiers des Montagnes Rocheuses. M. J. M. Gibbon, directeur du Service de la Publicité du Pacifique Canadien, a déclaré que cette troisième randonnée à cheval, qui eut lieu du 28 juillet au 1er août, avait remporté un succès sans précédent, en dépit de la fumée répandue dans l'atmosphère à la suite de certains feux de forêts. Les rapports au sujet de ces feux ont cependant été grandement exagérés, a-t-il ajouté, surtout ceux de la région de Banff et Windermere, où les dommages ne furent pas très considérables.

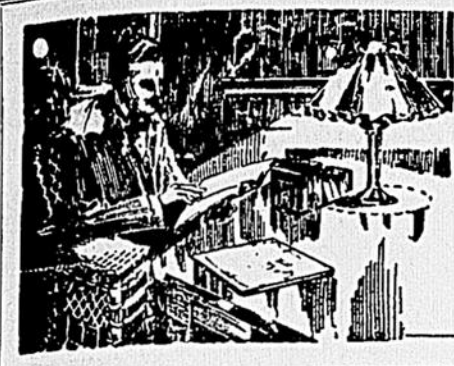
117 cavaliers des deux sexes participèrent à cette intéressante excursion sportive, au sein de l'une des plus grandioses régions alpines des Rocheuses, soit une augmentation de 70 pour cent sur le total de l'an dernier. Le caravane, parvenu au terme de la randonnée, après que les diverses troupes se furent réunies au "pow-wow" final dans la vallée d'Armaguac, comprenait 250 chevaux, un grand nombre ayant servi au transport du matériel de campement et provisions de bouche.

Les Coureurs de Sentiers des Rocheuses comptent à l'heure actuelle près de 700 membres et ce chiffre s'accroît de nouvelles recrues chaque année. Il a été fondé dans le but de faire mieux connaître les multiples beautés de nos grandes chaînes de montagnes de l'Ouest et pour permettre à ceux qui aiment l'équitation, de pratiquer ce sport au sein des plus beaux paysages du monde.

Advertisement for 'SALADA' tea. Text: 'Thé dont la saveur est une révélation. C'est la pureté et l'arome du THE "SALADA" qui lui ont valu son immense popularité. Étiquette brune, 75c. - Mélange Orange Pekoe, 85c.'

Advertisement for 'BUT DE LA CAISSE POPULAIRE'. Text: 'Protéger ses membres contre les revers de fortune, les résultats du chômage, la maladie et l'indigence, en leur enseignant, les bienfaits inappréciables d'une sage prévoyance fortifiée par la coopération, notamment en provoquant et en développant chez eux le goût et la pratique constante et vigoureuse de l'épargne la plus modeste, assurant ainsi leur indépendance économique, faisant naître et grandir le sentiment de la dignité personnelle. Thomas Bournival, gérant.'

Advertisement for L. A. HEBERT, PHARMACIEN-LICENCIÉ. Text: 'Assortiment complet de remèdes brevetés, articles de toilette, cigares, cigarettes, etc. Agent pour les Chocolats Moir et Page & Shaw. SPECIALITE: Préparation des prescriptions. 54 avenue Laviolette, - - Les Trois-Rivières. (En face de la rue Royale.)'



DE TOUT UN PEU

SONNET

Un soir j'ai confié à la brise qui passe
Un message bien tendre... un souvenir pour "Vous"
Des tendresses, des chants... des sourires, beaucoup!
Mais aussi les soupirs dont mon âme était lasse!

J'ai rêvé sous la lune et j'ai rempli l'espace
D'amitiés, de vœux, et de désirs bien doux!
Et mes rêves allaient bercés par le vent d'août
Quand je chantais encore un refrain à voix basse.

En ce soir cristallin n'avez-vous pas surpris
Ma pensée à vous suivre, à vous jaser sans bruit!...
Toute sous le puissant effet de votre charme!...

Car depuis, tous les soirs je m'en vais épier
Si la brise revient en secret m'apporter
Dans son divin langage un écho de votre âme...

JOVETTE

La Sainte-Enfance

Voilà déjà que j'ai sept ans.
Comme on croit vite à mon âge!
Or, écoutez, il est bien temps.
Adieu gâteaux, adieu joujoux,
Or, écoutez, il est bien temps
Que je sois grande et sage

Je ne sais pourquoi ce jour-là en me promenant dans les sentiers étroits qui sillonnent la campagne chinoise, les quelques paroles de cette charmante poésie me revenaient à l'esprit. Autour de moi c'était le calme. Un peu de brise balançait les épis mûrs chargés d'un beau grain doré et les réfléchissait en cadence dans le miroitement de l'eau dormante des rivières. Des champs de chanvre élancés, aux feuilles vertes touffues, reposaient le regard. Dans le lointain un cri de cigale devenu par la distance moins strident et plus agréable. De temps en temps une alouette, s'élevant d'une touffe de gazon, montait haut, bien haut dans l'air pur et lumineux, se griser de soleil, d'espace et de chants joyeux.

Quand on regarde le ciel bien en de la joie dans le cœur. Quand nos pensées s'éloignent des misères humaines et volent jusqu'à Dieu, un rayon d'espérance illumine notre âme et écarte le dégoût dont nos facultés s'imprègnent en considérant les horreurs qui nous environnent. Que la terre serait belle! que la vie serait heureuse, si en conformité avec le plan divin, les hommes savaient et venaient adapter leur conduite, dompter leurs passions et rejeter les insinuations de celui qui par orgueil et rancune veut établir le règne de la débâcle et du désordre. Da is ces pays si vastes de la Chine le démon, hélas! courbe sous son joug des millions de créatures devenues ses malheureuses victimes. Par l'esprit de luxure, de jouissance, d'égoïsme, de cupidité et de crainte, il s'est fait des esclaves qui ne reculent devant aucune infamie et qui vont jusqu'à fouler aux pieds les sentiments les plus intimes et les plus forts que la nature a déposés au fond du cœur humain: l'amour de ses enfants. Les bêtes aiment leurs petits, les éleveurs, les défendent, tandis que l'homme en est venu à cet état d'aberration, de tuer de ses mains l'enfant que Dieu lui donne.

Maman m'a dit que les enfants sont malheureux en Chine
Et qu'on les jette tout vivants;
Adieu gâteaux, adieu joujoux,
Et qu'on les jette tout vivants
Dans la mare voisine.

Refrain

Je ne veux plus penser qu'à vous
Adieu gâteaux, adieu joujoux,
Je ne veux plus penser qu'à vous
Pauvres enfants de Chine.

Sur les bords de la route, quelquefois cachée par une touffe de bambous, une mesure sans porte ni fenêtre... ou bien un abri... quatre piliers en brique supportent un toit; un mur en terre bouche le fond. Au pied de ce mur des urnes sont enfermés des ossements. C'est ordinairement dans ces endroits que l'on expose les enfants. Quelques vêtements usés, des loques, enveloppant leurs membres frêles. Ils sont là sur la terre nue et humide. Pour les plus confortables un peu de paille ou d'herbe sèche. Le froid, la chaleur se re-

posent sur ces chairs tendres et pantelantes, les imprègnent de leurs morsures et les tuent. D'autres fois couchés dans un panier on les dépose sur le bord d'un ruisseau qui les emporte avec le courant.

Vite il faut gagner de l'argent
Pour leur sauver la vie,
Racheter un petit enfant.
Adieu gâteaux, adieu joujoux,
Racheter un petit enfant
C'est toute mon envie.

L'Œuvre de la Sainte-Enfance fut fondée à Paris par Mgr Charles de Forbin Janson, évêque de Nancy, en 1843. Son but est d'unir les enfants chrétiens dès leur âge le plus tendre au divin Enfant-Jésus, et de leur faire faire dans la mesure de leurs forces et pour être agréable à cet auguste Modèle le plus grand acte pratique d'amour du prochain: coopérer effectivement au salut des enfants abandonnés et leur procurer par leurs aumônes et par leurs prières la grâce du baptême et le bonheur d'une éducation chrétienne. Cette œuvre si belle et si touchante s'est peu à peu développée. Il n'est pas de pays aujourd'hui où elle ne soit connue.

Le pauvre comme le riche peut en faire partie, car l'aumône demandée est minime et donne ainsi à tous le plaisir, la joie et la facilité de participer au rachat d'une âme.

Placés sous la protection de la sainte Vierge, des saints Anges, de saint Joseph, de saint François-Xavier et de saint Vincent de Paul elle a été bénie de Dieu et un bien immense est accompli chaque année. Que d'âmes envolées vers le ciel! Que d'enfants élevés dans les orphelinats! Que de pauvres petits corps sauvés de la mort, de l'esclavage, et arrachés aux mains d'un maître barbare et inhumain. Les chiffres s'appellent millions!!!

Quelques années après sa fondation, par un Bref du 18 juillet 1896, Sa Sainteté le Pape Pie IX reconnaissant l'importance et les succès de cette association voulut lui donner plus d'expansion. Il la place au rang des institutions canoniques, lui accorde un cardinal protecteur et invite tous les évêques à l'introduire dans leur diocèse.

Léon XIII a daigné aussi la bénir avec effusion et la recommander d'abord à l'épiscopat catholique tout entier dans l'encyclique *Sancta Dei Caritas* du 3 décembre 1880, puis quelques mois plus tard à tous les fidèles de l'univers. "Je voudrais, disait-il au Directeur général, voir tous les enfants du monde catholique membre de cette belle œuvre de la Sainte-Enfance."

Ce qu'il y a de plus surprenant c'est que parfois l'on peut entendre dire que la réputation de cette œu-

vre est surfaite dans le but et l'application. Il semble cependant que les Souverains Pontifes, avant de la bénir, de lui accorder des indulgences et des privilèges, ont dû prendre leurs renseignements et ne pas agir à la légère pour une question si importante qui engageait leur réputation et l'honneur de la sainte Église.

Il y a quelques années un commandant de vaisseau, M.D., était monté avec sa canonnière faire un voyage de reconnaissance sur la rivière de l'Est. Arrivé à plusieurs milles de Canton, à la ville de Tung Kun, aimablement il se rend à la Mission catholique saluer le missionnaire qui y était en résidence. Dans le courant de la conversation on vint à parler de l'infanticide en Chine. Le missionnaire racontait que tous les mois il baptisait quelques dizaines d'enfants remis dans un dépôt près de sa demeure; et que c'était le gardien lui-même, un païen, qui venait l'avertir moyennant une rétribution de quelques sous chaque fois qu'il y avait un baptême à administrer. Tout en écoutant avec politesse, le visiteur ne paraissait pas convaincu. Sceptique il était et il le resta, même quand le Père disait qu'il lui était arrivé à lui-même personnellement de trouver derrière la haie qui borde le chemin, de pauvres créatures abandonnées. Sans doute croyait-il qu'il y avait exagération. La visite cependant fut cordiale et pour montrer au missionnaire son estime il accepta de prendre part à un frugal déjeuner. A peine la table était servie que l'on vint prévenir que l'on venait d'apporter un enfant qui n'avait plus qu'un souffle de vie. S'exécutant, le Père s'apprêta à sortir et invite son hôte à venir constater par lui-même un abandon. Une minute celui-ci hésite, puis se décide à l'accompagner, jusqu'à une mesure délabrée, sombre, sordide et ne prenant le jour que par la porte. Entré, peu à peu ses yeux s'habituent à l'obscurité; alors M.D. se rend compte du lieu où il se trouve. Ça et là des planches de cercueils, des urnes à ossements, des vêtements à moitié pourris et dans un coin des cris. D'horreur, il recule... Père... merci. Veuillez donc donner à ce bébé le nom de baptême de ma femme, je lui écrirai ce que je viens de voir... et tout ému, réfléchissant que les descriptions faites dans les récits publiés ne sont pas toujours exagérées, il rentra à pas lents à la résidence.

L'abandon, l'infanticide sont-ils des faits rares en Chine? Hélas! non: l'histoire le prouve et les édits impériaux lancés autrefois par le Fils du Ciel défendant à ses sujets de tuer les filles à la naissance en sont les meilleurs témoignages. Dans les temps anciens... mais de nos jours? on pourrait en douter puisque partout on vante la civilisation raffinée qui est l'appanage de la race chinoise. Ne sont-ils pas les égaux des étrangers et par l'éducation et les mœurs?

Non seulement dans la presse étrangère mais aussi et j'oserais dire surtout dans les journaux et périodiques chinois, le lecteur peut voir se dérouler presque tous les jours des scènes poignantes de tristesse où dans un réalisme effrayant il constate que le vernis de civilisation dont s'enorgueillit la jeune Chine cache des misères que l'on serait tenté de croire du temps passé alors qu'elles sont du temps présent. Comme référence, je pourrais citer les faits divers parus dans le journal *Les Commerçants de Canton*.

Un journal de Shanghai publiait cet entrefilet: "Comment qualifier la coutume barbare des femmes chinoises qui n'hésitent pas à jeter leurs enfants, surtout les fillettes, à la rue, où ces chétives créatures sont dévorées par des chiens ou périssent de misère, si une main charitable ne les recueille; pitié bien rare chez les païens. D'autres mères plus féroces que des fuyves portent leurs enfants dans les champs et là à la faveur du crépuscule de la nuit les égorgent froidement sans risquer la moindre poursuite de la justice.

Le journal *Introvi* stigmatisait comme il convient cette plaie qui ronge le Setchoan. Nous affirmons que pour être moins large et moins générale au Shantung elle y régnait et c'est le cœur navré que nos missionnaires en sont les douloureux témoins.

Voici un dilemme bien simple: Ces femmes sont-elles trop pauvres pour nourrir leurs enfants? En ont-elles honte? Ou bien peuvent-elles les élever sans difficulté et sans inconvénient?

Dans la première hypothèse pourquoi la Chine prétendue civilisée ne crée-t-elle pas l'œuvre d'assistance publique, elle qui trouve des fonds inépuisables pour des écoles où l'on enseigne le mépris absolu de toute autorité? Dans le second cas pourquoi ne livre-t-elle pas à la vindicte des lois ces mères dénaturées? Mais qui fera comprendre ces vérités fulgurantes à la mentalité païenne chinoise, habituée à ne voir dans l'homme qu'une bête de somme (*Echo de Chine* 1924).

Le rejet des enfants sous toutes ses formes sévit plus ou moins dans toutes les provinces de Chine. Dans quelques villes il y a des crèches entretenues par les municipalités elles-mêmes et chaque Mission catholique possède des œuvres de Sainte-Enfance.

A Canton, il y a plusieurs crèches catholiques et païennes dont la principale est celle tenue par les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception de Montréal. Les chiffres ont leur éloquence et se passent de commentaire. Il fut recueilli:

Du 15 août 1917 au 15 août 1918,	2,453 bébés
Du 15 août 1918 au 15 août 1919,	3,082 bébés
Du 15 août 1919 au 15 août 1920,	3,082 bébés
Du 15 août 1920 au 15 août 1921,	2,898 bébés
Du 15 août 1921 au 15 août 1922,	3,735 bébés
Du 15 août 1922 au 15 août 1923,	4,358 bébés
Du 15 août 1923 au 15 août 1924,	4,700 bébés

Total de 1917 à 1924: 24,308 bébés
Soit un total de 24,308 enfants reçus par les Sœurs en l'espace de sept ans. Il ne faudrait pas s'étonner de la différence qui existe entre les chiffres des dernières années et ceux des années précédentes. Deux causes en sont la source:

La première et la plus importante est que les Sœurs ont fondé des ramifications de l'œuvre de Canton dans des centres importants et parfois éloignés, Tai Leung, Lung Guan, Shek Lung, Honam. Des personnes dévouées ou attachées à l'Œuvre se font un devoir de recueillir les bébés dans ces différents endroits et d'amener ceux qui sont viables à la maison centrale de Canton. Les frais de voyages et l'entretien de ces successales sont supportés par Canton.

La deuxième raison est que les crèches se multipliant on préférera apporter le pauvre délaissé à cette maison secourable plutôt que de l'abandonner sur le bord du chemin ou de le jeter à la rivière "De façon générale la fréquence du rejet de l'enfant, des petites filles surtout, est en fonction de différents facteurs: superstitions, misères, etc.

L'abandon des enfants est en raison directe de la superstition. Que de faits navrants et épouvantables d'infanticide et de mutilation que la superstition fait commettre. Tout bon Chinois désire un héritier et non une héritière. Un garçon continuera la famille, la tradition, et surtout pourra offrir les sacrifices aux âmes des ancêtres. Aussi parce qu'il n'a pas d'enfant mâle, il sacrifiera les filles qui naîtront. Pour lui, ce sont elles qui sont la cause de son déshonneur, de son opprobre, elles volent la place de l'autre qu'il attend et qu'il espère. Parfois même on rejettera la faute sur une esclave et on lui fera subir les plus atroces traitements.

Dernièrement on me montra une femme encore jeune. A l'âge de dix ans elle avait été achetée par une famille assez à l'aise et qui attendait une naissance. Cruelle déception, au lieu d'un garçon ce fut une fille. De fureur le maître brûla au fer rouge les bras et les jambes de la malheureuse, la jeta dans la rue, lui reprochant d'avoir jeté un mauvais sort par sa venue dans la maison. Cette infortunée fut recueillie par un lépreux qui l'éleva; dans la suite elle devint sa femme. Actuellement cette personne se trouve à la léproserie de Shek Lung dont les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, aidées d'une religieuse indigène assument le service pour les lépreux et lépreuses.

L'abandon des enfants est aussi en raison directe de la misère de la population.

Au mois de février dernier une personne venait offrir aux Sœurs une petite fille âgée de quatre ans. Le père, fumeur d'opium, avait fait partout des dettes pour assouvir sa dégradante passion. Ses créanciers, fatigués de lui demander inutilement leur dû, le menacèrent de la justice. Accusé, c'était pour lui la prison. Aussi il ne trouva rien de plus simple pour trouver de l'argent que de vendre la dernière de ses filles. Après maints pourparlers, il se décida à la céder pour la somme de quarante dollars.

Un besogneux n'avait qu'une unique enfant, mais le jeu et l'opium furent plus forts chez lui que l'amour paternel. Un jour, il vint la présenter à la crèche. Déjà il avait essayé de la vendre aux prolétaires pour \$60.00; aussi pour sauver cette pauvre petite de l'erreur et du paganisme, les religieuses lui donnèrent \$70.00.

Par une belle journée de mai, arrivait à la crèche du Couvent une femme portant sur son dos une petite fille bien malade. Son frère qui pouvait avoir de neuf à dix ans l'accompagnait. La Sœur demanda: "Voulez-vous nous donner votre enfant ou désirez-vous la faire soigner." La mère répondit: "Je veux m'en débarrasser, je vous la donne." Mais le garçonnet entendant ses paroles, se jeta à genoux et demanda en grâce de lui garder sa petite sœur qu'il aime beaucoup... "Petit diable, dit la maman, veux-tu te taire ou je te bats." Ces menaces ne le rebutèrent pas, il insiste encore. Des coups de pieds qui l'envoyèrent rouler à terre fut la réponse de la mégère qui sans l'intervention de la religieuse aurait continué à frapper. Cette fois le pauvre petit n'osa plus parler et tristement regarda déposer dans un berceau celle pour qui il avait une si grande affection fraternelle. N'y tenant plus, il recommença à pleurer et à plaider la cause de l'abandonnée... Ce fut en vain... "Qu'as-tu à tant gémir? Pour si peu de choses faire tant d'histoires!!! Il y a assez longtemps que je souffre à cause de cette vermine et je voulais m'en débarrasser. Allons-nous-en." Et traînant son garçon derrière elle, elle s'éloigna.

Non seulement on apporte à la Sainte-Enfance des bébés en bas âge, mais parfois aussi des fillettes assez grandes dont un maître brutal ne veut plus. Si l'esclavage de nom n'existe pas en Chine, de fait il en est autrement. Avec de l'argent quiconque peut s'acheter une (mou tsai) servante qui devienne sa propriété et dont personne ne lui demandera compte si par mauvais traitement elle vient à mourir ou si pour une raison ou pour une autre il la revend ou la donne.

Il y a quelque temps on amenait une enfant dont les doigts des mains et des pieds étaient calcifiés. Elle avait six ans. Après la mort de sa mère, le père par superstition l'avait ainsi fait souffrir. Pris de rage en entendant ses cris et ses hurlements, il jette sa victime dans le fossé. Des voisines prises de compassion la portèrent chez les Sœurs.

Un soir d'hiver, la police nous amenait un petit garçon de sept ans, aveugle et tout grelottant de froid. Quelques haillons recouvraient son corps amaigri par les privations. Le père avait été tué à la guerre et, abandonné par sa mère, il était allé chercher un refuge à la porte d'une pagode de Canton où il vivait d'aumônes. Les pierres du parquet lui servaient de lit et un lambeau de sac de couverture. Un soir n'ayant pas ramassé assez de sous pour s'acheter un bol de riz, pressé par la faim, il se mit à pleurer. La police touchée de sa misère vint nous de-

mander de le recueillir. Nous l'avons reçu de grand cœur; des soins maternels lui furent donnés, mais deux mois plus tard, après avoir été régénéré par le baptême, ses yeux s'ouvraient à la douce lumière de la vision béatifique.

Le 5 du mois d'août, une fillette de onze ans nous arrivait le corps couvert d'ecchymoses. Son histoire est bien triste; ayant perdu son père et sa mère étant encore en bas âge, un oncle fit une bonne affaire en la vendant. Sous le régime de ses nouveaux maîtres, elle ne connut guère de jours heureux. Les coups étaient plus nombreux que les bols de riz. Ces derniers temps dans un accès de colère elle fut frappée d'une manière si brutale qu'il y eut déviation de l'épine dorsale. Estropiée, malade et inutile, il la mèta à la porte et l'abandonna dans la rue. Une voisine la conduisit à la crèche.

S'il nous fallait tout raconter, notre récit serait trop long; aussi contentons-nous de lever par un coin le voile qui couvre tant d'atrocités. Certains détails de cette étude révéleront peut-être notre sensibilité, mais il faut bien parfois dire la vérité. C'est même un devoir de la révéler, car nos bienfaiteurs doivent connaître ce à quoi sert leur aumône.

Pour nous qui sommes sanctifiés

par le baptême, remercions Dieu qui, dans sa bonté infinie, nous a donné la grâce de naître de parents chrétiens et dans un pays catholique. Ne soyons pas égoïstes... Aidons de nos prières et de nos aumônes les missionnaires, les religieux qui se dévouent dans les régions lointaines au salut de ces enfants qui sans notre participation pécuniaire ne connaîtraient pas un jour le bonheur du ciel! Dieu nous en récompensera. Demandons au Sauveur du monde par l'intermédiaire de la sainte Vierge, d'avoir pitié de tant de malheureux qui ignorent sa loi d'amour, et vivent pantelants sous les griffes de l'ennemi du genre humain.

Ah! j'ai pleuré p'us d'une fois.
Dans ma douleur extrême
En songeant aux petits Chinois
Adieu gâteaux, adieu joujoux,
En songeant aux petits Chinois!
Qui meurent sans baptême.

Refrain

Je ne veux plus penser qu'à vous
Adieu gâteaux, adieu joujoux,
Je ne veux plus penser qu'à vous
Pauvres enfants de Chine.

Emile Baron

"Le Précurseur."

Café "VICTORIA"

Le Choix des meilleurs cafés et hôtellerie

IMPORTATION DIRECTE des PLANTATIONS

LAPORTE MARTIN LIMITÉE

CRAIGNEZ-VOUS.

De faire extraire vos dents

L'ACAINE tue la douleur la plus violente.

Venez l'essayer chez le

Dr Auguste Massicotte

CHIRURGIEN-DENTISTE

No 1, rue Des Forges, Les Trois-Rivières.

Des Clients Heureux

C'est bien ceux de l'Imprimerie St-Joseph
Peu importe le travail à faire exécuter ils sont certains d'être bien servis. L'Imprimerie St-Joseph est la plus moderne de la région et ne fait spécialité d'aucune chose.

Tout ce qu'elle fait, elle le fait bien.

Livres et Revues—Programmes—Factums
Pancartes—Circulaires—Lettres de faire-part—Lettres funéraires—En-têtes de Lettres, En-têtes de comptes—Factures—
Cartes d'affaires—Cartes de visite, etc., etc.

Matériel de premier choix. Prix raisonnables.

Avant de risquer une commande ailleurs, consultez

L'IMPRIMERIE SAINT-JOSEPH

3, rue Hart, Les Trois-Rivières.

VARIÉTÉS

Les plus récentes processions de la Chasse de Ste-Geneviève

La coïncidence étroite entre les prières solennelles faites au tombeau de sainte Geneviève et le retour du beau temps a frappé les esprits les moins crédules.

La Croix a relaté cet événement dans son numéro du 29 juin. Elle a raconté la sortie de la chasse sur la place du Panthéon et son retour à l'église par la rue Clovis.

Minime par le trajet parcouru, cette procession acquiert cependant une certaine importance du fait que cette sortie, autrefois fréquente, n'avait pas eu lieu depuis deux siècles.

C'est, en effet, le 5 juillet 1725, que les reliques de sainte Geneviève furent, pour la dernière fois, portées processionnellement à Notre-Dame, suivant le rite traditionnel.

Sur l'initiative des échevins de Paris, l'archevêque et l'abbé de Sainte-Geneviève ayant été consultés, le Parlement avait prescrit la descente de la chasse.

Le reliquaire, où, depuis l'invasion normande de 870, reposaient les restes de la patronne de Paris, était placé sur une plateforme élevée, soutenue par quatre colonnettes de marbre dans le sanctuaire de l'ancienne basilique — basilique dont il reste encore la tour. — Un voile en dérobait la vue aux fidèles.

C'était un événement d'un caractère national qu'une procession des reliques de celle qui était considérée comme la patronne de "Paris et de la France", ainsi que le chantaient, dans leurs étonnantes, les religieux de l'antique abbaye. On ne le faisait que dans des circonstances graves: débordement du fleuve, pluies ou sécheresses prolongées, malheurs publics, comme le fléau des ardeurs, malades d'un des membres de la famille royale, etc.

En mai 1725, comme en juin 1926 ce fut une persistance anormale de la pluie qui motiva l'arrêt du Parlement.

Après trois jours de jeûne, les chanoines procédèrent à la descente. La veille, — le 4 juillet, — du haut de la tour, des sonneries de trompettes avaient annoncé le grand événement. A minuit, la messe commença et, successivement, arrivèrent le Parlement, les cours souveraines et les différents clergés des paroisses qui, déjà, les trois jours précédents, avaient défilé devant les reliques.



MANTEAUX

Des centaines de Manteaux du plus dernier goût, grands assorties, en tweed, velours avec garnitures en fourrures.

Depuis \$13.95

Le plus beau choix de Manteaux en Seal Chapal, fini parfait. Régulier \$110.00 Pour

\$69.95

CHAPEAUX: le plus grand assortiment aux Trois-Rivières. Velours-Satin et Feutre.

Depuis \$2.98

MAISON LOUIS 30, rue Des Forges

Dès le matin, la chasse de saint Marcel vint chercher celle de sainte Geneviève. Il était réglé que Madame sainte Geneviève ne sortait pas, si Monsieur saint Marcel ne venait la chercher. La chasse reposant sur les épaules des notables parisiens, constitués, dès 1524, en confrérie, s'avancèrent à travers les rues, pavées et jonchées de fleurs, saint-Etienne des Grés, Saint-Jacques, du Petit-Pont et Neuve-Notre-Dame. Vers 11 heures, la messe commença.

L'office terminé, vers le soir, la procession reprit la route de la basilique. Le ciel se laissa toucher. Une fois de plus, Geneviève entendit la prière de ses chers Parisiens: la pluie s'arrêta. D'autres faveurs furent la récompense de la foi populaire; car une paralysique fut guérie dans la basilique et quatre autres guérissons furent signalés.

En témoignage de reconnaissance les échevins firent exécuter par le peintre de Troy le tableau qui les représente, aux côtés de la France, aux pieds de sainte Geneviève. La Sainte, elle-même, en prières au milieu des anges intercède pour son peuple. On peut admirer cette belle toile dans l'église Saint-Etienne du Mont.

Cet, ex voto venait rejoindre, dans la basilique, celui que les échevins de 1694 avaient sur l'ordre du roi, commandé à de Largillière, pour commémorer après deux années de sécheresse, le retour de la pluie nécessaire — non moins que le soleil — à la maturité des moissons. Le prodige avait frappé les plus sceptiques. C'était, en effet, au retour de Notre-Dame, que la pluie, attendue depuis six mois, avait commencé à tomber dans Paris; mais — délicat attention de Geneviève, — elle respecta le cortège jusqu'au moment où l'abbé de Sainte-Geneviève pénétra dans la basilique.

Ce même jour, 27 mai 1694, les armées françaises qui avaient à lutter contre la coalition d'une partie de l'Europe, remportèrent une éclatante victoire sur les Espagnols. Dans les mois suivants, le temps se montra si favorable que la récolte fut des plus abondantes. Pour reconnaître une intervention si manifeste, Louis XIV prescrivit trois jours d'actions de grâces.

Ce furent là les dernières processions de la chasse. En 1765, le 16 décembre, les trompettes de la basilique avaient bien annoncé la découverte et la descente de la chasse. Mais avant la procession, le dauphin, dont on voulait demander la guérison, mourut. Elle ne sortit pas. Elle ne devait plus sortir que dix-huit ans plus tard pour être fondue à la Monnaie, et les sacrés ossements brûlés en place de Grève et jetés à la Seine. C'était le 21 novembre 1793.

Sur cet insuccès de 1765, M. Lesclapart remarque: La France ne savait plus prier comme elle le faisait aux âges précédents, et Dieu n'exauçait plus une nation qui ne voulait écouter que les oracles humains et qui, par le chemin du plaisir, courait à l'apostasie.

Sait-on qu'en 1870, aux jours les plus sombres de la guerre, le gouverneur de Paris, Trochu, voulut en appeler à l'antique protection de sainte Geneviève et rédigea un appel en ce sens à la population assiégée? Les autres membres du gouvernement s'opposèrent à cet hommage officiel envers une Sainte, et l'appel ne fut pas affiché.

L'auteur de la Vie de sainte Geneviève ajoute: "Si, aujourd'hui, sainte Geneviève paraît moins libérale envers Paris et envers la France, c'est, hélas! que Paris et la France ont perdu le secret de la prière nationale qui finit par toucher le cœur de Dieu."

Arrivons à 1914: année terrible. La France envahie est à deux doigts de sa perte. Paris est à la merci des armées allemandes. Demain, s'ils le veulent, la ville de Geneviève est à eux, et avec Paris, la France tout entière.

Mais Paris se souvient de son antique patronne. A défaut de prière nationale, la prière populaire. Le 25 août, d'accord avec l'autorité diocésaine, le curé de Saint-Etienne du Mont, pressé de divers côtés de sortir la chasse, convoque à un triduum solennel de supplications les Parisiens croyants au tombeau de celle qui sauva jadis, Lutèce de l'invasion d'Attila. Comme par hasard, mais en réalité sous l'influence d'une inspiration providentielle, ce triduum est fixé aux 6, 7 et 8 septembre.

Ce fut la bataille de la Marne. Au matin du dernier jour, arrivent les premières nouvelles, heureuses depuis le début des hostilités: "Deux bonnes journées," disait le communiqué, en parlant du 6 et du 7. Trois jours après, c'était le fameux ordre du jour du généralissime où retentissait le mot de "victoire" et qui fit tressaillir de joie le cœur de tout Français. "Victoire incontestable," disait Joffre!

"Miracle!" se sont écriés unanimement des soldats, comme Foch; des historiens, comme M. Gabriel Hanotaux; des romanciers incrédules, comme M. Jean Richepi;

des critiques militaires, comme les généraux Cherfils et Avon, des journalistes et des parlementaires; des évêques, comme Mgr Gibier. "Victoire de la Marne, victoire incontestable, décisive et... inattendue, dira, le 5 septembre 1915, l'évêque de Versailles dans la cathédrale de Meaux. Humainement parlant, il semblait bien que nous dussions être vaincus. Pour expliquer notre mystérieuse délivrance et notre étonnante victoire, un mot vint alors se placer sur toutes les lèvres et sous toutes les plumes, le mot de miracle, et je crois que ce mot restera dans nos annales. L'histoire parlera, comme nous, du miracle de la Marne."

Et ce miracle, M. le curé de Saint-Etienne du Mont, dans un opuscule qu'on trouve à l'église Saint-Etienne du Mont: Sainte Geneviève, des origines jusqu'à nos jours, a démontré, autant que ces choses peuvent être démontrées, par les multiples coïncidences qu'il a relevées au cours des 6, 7 et 8 septembre, et sur quatre points du vaste champ de bataille, que nous le devons, avant tout, à l'intervention de sainte Geneviève.

Le 13 juin 1926, le péril, qui nous menaçait, n'avait ni cette gravité, ni cette imméensité. Toutefois, il était sérieux. Depuis plus de trois mois, la pluie, le froid, la neige sévissaient sur la France entière. Les fruits étaient gélés dans leur fleur, les vignes menacées, les récoltes compromises, sinon déjà perdues. Dans les circonstances économiques où nous nous débattons, c'était un accroissement de notre détresse financière; c'était le pain plus rare et plus cher, la vie plus pénible pour tous, impossible pour quelques-uns, le malaise et l'irritation pour des milliers de maté-

rialisés. Le 11 juin, sous la pluie, le curé de Saint-Etienne du Mont retourne à l'archevêché; il en sort avec l'autorisation de commencer des prières au tombeau de sainte Geneviève. Le même jour, toujours sous la pluie, il trouve un prédicateur, le P. Lhande. Presque aphone, il accepta, comptant sur notre Sainte. Le soir, à la dernière heure, on porte une note à deux journaux: la Croix et l'Écho de Paris, pour faire connaître la neuvaine qui va commencer le lendemain. Le dimanche 13, la procession du Saint-Sacrement se déroule sous une pluie diluvienne.

La cérémonie officielle est pour 4 1/2 heures, mais deux heures auparavant, l'église est envahie par une foule de 2,000 fidèles priant devant l'Hostie exposée et près du tombeau... et déjà des tranches lumineuses s'allongent, blanches, sur l'immense assemblée. La chasse est portée à travers les rangs pressés des pèlerins, et, au moment où le prêtre monte à l'autel pour que Jésus les bénisse, la rosace embrasée par le soleil couchant projette sur l'ostensoir le feu de ses rubis, de ses ors et de ses émeraudes. C'était Geneviève qui semblait dire à cette foule qui n'osait en croire ses yeux: Confiance! vous le voyez je vous vous exauce.

Toute la semaine, la neuvaine continue, la flamme des cierges rayonnait, et la pluie, à Paris, ne tomba que deux fois, le mardi et le jeudi dans la nuit. C'en était assez pour commencer le chant de l'action de grâces, sans cesse la supplication. Le peuple de Paris n'y manqua point. Le dimanche, le soleil triomphait dans un ciel sans nuage. Plus d'un Parisien en profita, sans soupçonner peut-être celle qui lui envoyait cette joie. Malgré cela, des mil-

liers de fidèles se pressaient à Saint-Etienne du Mont, à l'extérieur comme à l'intérieur. Le P. Lhande, déroulant, devant un auditoire étreint par l'émotion, l'interminable litane de nos misères et de nos détresses, et la foule répétait les implorations suggérées: Sainte Geneviève, sauvez-nous... donnez-nous du pain, donnez-nous du soleil....

Au milieu de ces prières et de ces vœux inexprimés, la chasse passa légère; sous les harmonies puissantes des orgues, des trompettes et des cuivres, elle vint, triomphante, se poser au sommet du péristyle, en face de la foule heureuse de la voir, elle aussi, exposée au bon soleil de Dieu. On chanta le Credo... les trompettes, comme autrefois, sonnèrent, réveillant les échos de l'immense place, et, soudain, la chasse descendit et s'enfonça dans la foule serrée sur le parvis, telle une mère se jetant dans les bras de ses enfants... elle tourna vers la rue Clovis, dans la direction de Notre-Dame, suivie de l'évêque, du clergé, des curés de Paris, des fidèles chantant:

Veillez, veillez sur votre cité! Priez, priez pour votre cité!

Où répétant: Sainte Geneviève, sauvez la France! Sainte Geneviève, sauvez le franc! Sainte Geneviève, nous vous disons: merci!

C'était justice. Le soleil, depuis ce jour, n'a cessé de briller non seulement sur Paris, mais sur toute la France. Encore une fois, merci à sainte Geneviève.

J. Sauvêtre curé de St-Etienne du Mont (Croix)

Pour développer le tourisme Il faut aider au ministère de la voirie.

Le ministère de la voirie désire lancer au cours de l'hiver, et continuer par la suite, une campagne intensive de publicité dont le but sera de développer le tourisme dans la province de Québec.

Notre voirie moderne a créé le tourisme et en a fait déjà une source considérable de revenus. Nous pourrions cependant faire beaucoup plus si nous savions annoncer convenablement ce que nous avons à offrir à nos visiteurs.

Quelques districts de la province sont connus aux États-Unis et dans les provinces voisines. Les visiteurs y viennent nombreux. Mais il ne faut pas que le touriste suive toujours le même chemin ou ne voie qu'un seul endroit.

Les attraits du Québec sont innumérables. Il n'y a qu'à les faire valoir. Toutes les régions de la province peuvent bénéficier du tourisme, et c'est afin que toutes en bénéficient que le ministère de la voirie inaugure une campagne de publicité.

Le ministère de la voirie est donc prêt à annoncer les diverses régions de la province, mais à condition qu'il puisse garantir aux touristes une accommodation convenable. Il a dernièrement, dans le but de compléter ses sources de renseignements, demandé aux propriétaires d'hôtels, de pensions privées, de restaurants, de terrains de camping, de clubs de chasse et de pêche, etc., de lui dire quelles sont les attractions qu'ils ont à offrir aux touristes et que le e l'accommodation dont ils disposent pour recevoir ces touristes.

Les journaux ont publié une annonce intitulée "Qu'avez-vous à offrir aux touristes", indiquant les principaux renseignements requis. Ces renseignements, que l'annonce décrit en détail, ont trait au site des hôtels, terrains de camping, clubs, etc., à l'accommodation offerte, aux moyens d'accès, aux tarifs, aux sports et aux divers endroits intéressants à visiter.

Il est important que ceux qui désirent recevoir des touristes fassent sans délai les renseignements demandés. L'annonce décrite ci-dessus a été publiée par tous les journaux de la province et par un certain nombre de revues. Au cas où on ne l'aurait pas conservée, on peut en prendre copie naissance chez M. le Curé de chaque paroisse à qui elle a été adressée. On pourra aussi s'en procurer une copie au ministère de la voirie. Toutes communications doivent être adressées au Bureau du tourisme du ministère de la voirie, Hôtel du Gouvernement, Québec.

SERVICE ANNIVERSAIRE A SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL Mercredi, 13 courant, à 9.30 heures, sera chanté en l'église paroissiale de Sainte-Angèle-de-Laval, le service anniversaire de feu Léon Denoucourt. Parents et amis sont respectueusement invités.

LA LOI DE FAILLITE AVIS AUX CREANCIERS Dans l'affaire de l'actif de Auguste Bellefeuille, Contracteur de la Cité des Trois-Rivières, P. Q., cédant-liquidé. Avis est par les présentes donné que Auguste Bellefeuille de la cité des Trois-Rivières, a le neuvième jour d'octobre, 1926, fait une cession autorisée de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, et que Adélaïde Provencher, séquestre officiel, nous a nommés gardiens des biens du débiteur jusqu'à la première assemblée des créanciers. Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue à Trois-Rivières, aux bureaux du séquestre officiel, au Palais de Justice, le 19ième jour d'octobre, 1926, à 4 heures de l'après-midi. Pour vous donner droit de voter à ladite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre nos mains avant l'assemblée. Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre nos mains avant ladite assemblée. Soyez aussi notifié qu'à cette assemblée les créanciers éliront un syndic permanent. Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre nos mains ou entre les mains du syndic une fois celui-ci nommé; autrement le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les ayants droit, sans égard à votre réclamation. Daté, à Trois-Rivières, ce neuvième jour d'octobre, 1926. J. H. René de COTRET Nap. Aiairie. Gardiens. Bureaux: 19-20 rue Alexandre, Trois-Rivières, P. Q.

LA LOI DE FAILLITE AVIS DE VENTE Dans l'affaire de: Mos Malick, Cap-de-la-Madeleine, Que. Cédant autorisé. VENTE à l'encan public, MIER-CREDI, le 20 octobre 1926, à 11 heures de l'avant-midi, aux salles Fraser, 453 rue St-Jacques, Montréal, des biens suivants: A. — Fonds de Commerce, suivant inventaire: Marchandises-sèches, 1,615.58 Chaussures, etc., 459.09 2,074.67 Ameublement (fixtures) 135.00 2,209.67 B. — Cash Register Michigan Detroit modèle No 10, 125.00

CONDITIONS DE VENTE: — Argent comptant. La vente se fera pour chaque item séparément. L'item A "en bloc" à tant dans la piastre, et l'item B au plus haut et dernier enchérisseur. Le magasin sera ouvert à l'inspection du stock MARDI le 19 octobre 1926. L'in-

ventaire peut être examiné à nos bureaux en aucun temps. Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés. Trois-Rivières, 11 octobre, 1923. Henri Bisson, Vincent Lamarre, Syndics-conjoints.

Bureaux: — Henri Bisson, 112, r. c. Notre-Dame, Trois-Rivières, Q. c. Vincent Lamarre, 820, Edifice Power, Montréal. FRASER FRERES, Encan-eur. 12 — 14.

UNE QUESTION D'HONNEUR POUR L'ANGLETERRE L'annexion du Canada aux États-Unis ne semble nullement possible. UN DANGER DE GUERRE Paris, 9. — Dans ses "Mémoires" le comte John Russel, qui fut souvent ministre, dans le chapitre

sur les difficultés qui surgissent entre les États-Unis et l'Angleterre, propos du Canada, rappelle quels ont toujours été les principes de la politique anglaise. Ce rappel est aujourd'hui d'actualité: "C'est, écrit John Russel, (p. 387) une grande erreur de croire qu'une concession, même la moins noble, envers une nation étrangère, soit un moyen certain d'acquiescer à sa bienveillance. La puissance qui est convaincue qu'un grand empire a reconnu son infériorité, est disposée à faire des demandes qu'une nation ayant un vif sentiment d'honneur est certaine d'avoir à rejeter.

En ce qui concerne l'annexion du Canada aux États de l'Union, quelques membres du dernier cabinet pourraient considérer cela comme un moyen d'assurer la paix à bon marché. Mais lord Palmerston a toujours considéré la conservation du Canada comme essentielle à l'honneur de l'Angleterre, et la nation, en général, partageait certainement l'opinion de lord Palmerston. Ainsi, si cette proposition était faite, le danger de guerre, loin d'être détourné, serait accru."

Pas de jour ici-bas qu'un pas d'ombre n'altère.

Ce que VOUS Manquez Vous ne jouissez aucunement de la vie si vous n'avez pas d'appareil de Radio dans votre foyer. Quel que soit votre goût pour le chant ou la musique, avec un de nos appareils vous n'avez qu'à choisir le genre de qui vous intéresse et vous l'avez sans sortir de votre maison.

Notre assortiment d'appareils de Radio représente exactement les lignes les plus recherchées au dernier salon de radio de Montréal. Nous avons des appareils à partir de cinquante piastres et plus, et vous aurez à choisir entre les fameux appareils;

STROMBERG CARLSON: KING RADIO: DE FOREST CROSLY: SON O DYNE: EAGLE: ATWATER KENT: FRESHMAN MASTERPIECE: ETC.

Nous avons aussi un assortiment de haut parleur de tout genre ainsi que chargeurs, Eliminateurs de B. et A.

Nous accordons une attention toute particulière à nos clients d'en dehors de la ville;

RADIO & MOTOR SALES 195, Notre-Dame, Tél. 1422 Tout genre de réparation en Radio

C'EST L'AUTOMNE Il faut bien s'y résoudre, la saison passe et l'hiver s'en vient. Aussi faut-il bien se préparer pour les grands froids. Combien de fois l'hiver dernier n'avez-vous pas pesté contre votre fournaise qui chauffait mal, dégageait des gaz, faisait de la fumée! C'est le temps de voir à tout cela. Les modèles de Fournaises-Tortue, que nous avons sont absolument garantis et vous donneront le confort que vous rêvez. Chaleur rapide, douce et uniforme, économie du charbon, voilà les caractéristiques de ces vraies merveilles. Sans compter que leur belle apparence donne du ton au vivre.

Avant de décider quoi que ce soit, venez voir nos Fournaises. Vous pourrez en même temps jeter un coup d'œil sur nos mille et un articles de cuisine, nos peintures et vernis, toutes ces choses que la ménagère souhaite mais ne peut pas toujours trouver. Notre assortiment est très complet. Les Chasseurs trouveront aussi chez nous une belle collection d'armes de tous calibres et les fournitures spéciales pour les grandes excursions. Aux Constructeurs nous dirons: employez les matériaux de J.-B. Loranger et vous bâtirez sur le roc.

Sur toutes ces choses nos prix sont les plus bas.

J.-B. LORANGER Marchand de Fer 48, rue Des Forges, Trois-Rivières.

MAISON LOUIS 30, rue Des Forges

MAISON LOUIS 30, rue Des Forges

MAISON LOUIS 30, rue Des Forges

MAISON LOUIS 30, rue Des Forges

MAISON LOUIS 30, rue Des Forges

MAISON LOUIS 30, rue Des Forges

MAISON LOUIS 30, rue Des Forges

MAISON LOUIS 30, rue Des Forges